



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8649^e séance

Lundi 4 novembre 2019, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Pierce/M. Allen/M. Clay	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Davies
	Allemagne	M ^{me} Siegmann
	Belgique	M. Bogaert
	Chine	M. Cheng Lie
	Côte d'Ivoire	M. Fiegolo
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Olsen
	Fédération de Russie	M. Kuzmin
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M ^{me} Mbana Makina
	Indonésie	M ^{me} Handaruningrum
	Koweït	M ^{me} Alzouman
	Pérou	M ^{me} Rodríguez
	Pologne	M ^{me} Ruminowicz
	République dominicaine	M. Trullols Yabra

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Vers une mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité : passer des engagements aux actes en prévision de la commémoration du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800)

Lettre datée du 8 octobre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/801)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 heures le 4 novembre.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les femmes et la paix et la sécurité

Vers une mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité : passer des engagements aux actes en prévision de la commémoration du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800)

Lettre datée du 8 octobre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/801)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je prie tous les orateurs de limiter leurs interventions à quatre minutes au maximum afin de permettre à toutes celles et ceux qui ont demandé la parole de pouvoir s'exprimer. Comme les membres le savent, il s'agit de la poursuite du débat qui s'est tenu sous la présidence sud-africaine. Nous n'avons que cet après-midi pour ce faire, et nous devons terminer avant 18 heures. Nous avons divisé 180 minutes par 42 orateurs, ce qui nous laisse un temps de parole de quatre minutes chacun. Je demanderai à mes collègues de respecter cette limite de temps. S'il le faut, je me verrai obligée d'interrompre pour donner à tout le monde la possibilité de s'exprimer. Les délégations qui ont de longues déclarations sont bien entendu invitées à les faire circuler dans la salle. Le voyant rouge du microphone commencera à clignoter au bout de quatre minutes. J'invite les collègues qui sont assis derrière l'oratrice ou l'orateur à y être attentifs.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je m'abstiendrai de vous féliciter, Madame la Présidente, mais vous savez que nous sommes très heureux de vous voir présider le Conseil de sécurité. Vous pouvez compter sur notre plein appui.

Nous nous associons à la déclaration qui a été faite par l'observatrice de l'Union européenne.

La résolution 1325 (2000) et les résolutions qui ont suivi sur les femmes et la paix et la sécurité affirment la responsabilité et l'engagement du Conseil de sécurité

en ce qui concerne le renforcement de la participation pleine et entière des femmes, de leur protection et de leurs droits tout au long du cycle du conflit. Au cours des presque deux dernières décennies, ce discours a beaucoup évolué. En abandonnant la perception des femmes comme victimes, la communauté internationale a reconnu le rôle fondamental qu'elles peuvent jouer en tant que premières intervenantes, agentes de changement et reconstructrices de communautés brisées. La sous-représentation chronique des femmes dans les pourparlers de paix et, de manière générale, dans le secteur de la sécurité s'explique notamment par les lois et pratiques discriminatoires, les obstacles institutionnels, les représentations stéréotypées des genres et l'existence de structures essentiellement masculines dans le système. De nombreux progrès ont été accomplis pour remédier à ces problèmes.

Le rapport du Secrétaire général (S/2019/800) montre que, malgré de nombreux efforts, il reste beaucoup à faire. Nous devons nous attacher à promouvoir le leadership des femmes et travailler avec les acteurs locaux. C'est là un impératif si nous voulons que les femmes aient voix au chapitre dans les négociations de paix. Voilà pourquoi il est si préoccupant de constater la place toujours plus restreinte qui est faite aux organisations non gouvernementales de femmes, aux militantes de base et aux défenseuses des droits de la personne.

Les femmes restent la cible de violences sexuelles et fondées sur le genre. Tout au long de l'histoire, le viol a été un outil pour punir, terroriser et détruire les populations. La violence sexuelle sert d'arme dans certains cas; dans d'autres, il s'agit d'une forme de récompense. Pendant les périodes de génocide et de nettoyage ethnique, la violence sexuelle a été utilisée pour attaquer systématiquement la lignée d'un groupe, par exemple, au moyen de la fécondation forcée ou de la stérilisation. Le général de division Patrick Cammaert, ancien commandant des forces de maintien de la paix des Nations Unies dans l'est de la République démocratique du Congo, a déclaré un jour que

« [i]l est probablement désormais plus dangereux d'être une femme qu'un soldat dans un conflit armé ».

Je voudrais souligner que la protection des femmes contre la violence fondée sur le genre est indissociable de leur participation pleine et entière, de leur autonomie physique et de leurs droits. L'obligation de rendre des comptes pour les violations des droits fondamentaux et

les crimes violents est également essentielle pour mettre fin au règne de l'impunité, garantir l'état de droit et empêcher la reprise d'un conflit.

Les préparatifs du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) arrivent à point nommé, car ils nous offrent l'occasion de procéder à un examen national des efforts visant la mise en œuvre intégrale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je voudrais évoquer brièvement notre plan d'action national, qui est en cours de préparation. Le processus s'est achevé au terme d'une vaste collaboration avec les différents ministères et en leur sein, en partenariat avec les parties prenantes concernées. L'objectif principal est de veiller à ce que le plan d'action national soit réalisable, mais aussi de promouvoir la responsabilité quant à sa mise en œuvre grâce à un système d'indicateurs rigoureux.

La Slovaquie appuie également la parité des sexes et les efforts déployés par l'ONU pour accroître le nombre de femmes soldats de la paix dans les missions. Après avoir dirigé la trente-huitième rotation de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, la Slovaquie a dépassé l'objectif de 5,25 % de femmes dans les contingents militaires fixé par l'ONU pour 2019. À l'heure actuelle, près de 11 % du personnel du contingent slovaque est composé de femmes.

Les situations de plus en plus complexes et fragmentées, illustratives des défis sécuritaires auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, exigent une action plus coordonnée dans les domaines interdépendants de la paix, de l'action humanitaire et du développement, notamment un soutien aux femmes qui interviennent les premières en cas d'urgence. Dans nos stratégies de politique étrangère, nous visons à favoriser de plus en plus ces liens et à intégrer le genre de manière plus systématique. Par exemple, nous finançons des projets humanitaires axés sur les femmes touchées par les conflits et, notamment, leur accès aux soins de santé essentiels en Syrie et dans les pays voisins.

Pour terminer, je voudrais une fois encore vous assurer, Madame la Présidente, que la Slovaquie est fermement attachée à la participation effective, pleine et entière des femmes aux opérations et processus de paix des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Ochoa Martínez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, nous voudrions remercier l'Afrique du Sud d'avoir organisé le présent débat sur

la question des femmes et de la paix et la sécurité. Nous remercions également le Royaume-Uni d'avoir repris les rênes de ce débat et de permettre ainsi aux délégations inscrites sur la liste des orateurs de faire une déclaration sur cette question fondamentale. Nous félicitons l'Afrique du Sud de sa présidence très réussie et souhaitons au Royaume-Uni une présidence tout aussi productive.

La politique extérieure de mon gouvernement est ouvertement féministe. Le Congrès mexicain est composé à parts égales de femmes et d'hommes, et notre cabinet présidentiel est lui aussi paritaire. Près de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous saluons les progrès réalisés dans l'intégration de la dimension de genre dans les travaux du Conseil de sécurité. Cependant, des divergences majeures subsistent entre les discours et la réalité. Il semble inconcevable qu'en 2019, nous restions divisés sur la question des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Pour le Mexique, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont essentielles, non seulement pour instaurer la paix et la sécurité internationales, mais aussi pour parvenir au développement durable.

L'année prochaine, nous célébrerons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing. À cette occasion, le Mexique et la France, avec l'appui d'ONU-Femmes, parraineront le Forum Génération Égalité, un processus dirigé par la société civile dont l'objectif est d'examiner l'état d'avancement du Programme d'action, d'identifier les lacunes dans sa mise en œuvre et d'accélérer le rythme vers une égalité réelle. Quarante-cinq ans se seront également écoulés depuis la première Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Mexico sous les auspices de l'ONU en 1975.

Ni l'ONU dans son ensemble ni le Conseil de sécurité ne peuvent se passer de la participation des femmes à la prévention ou au règlement des conflits. Les femmes sont des piliers essentiels de toutes les sociétés et communautés, raison pour laquelle nous devons garantir leur droit de participer sur un pied d'égalité aux structures du pouvoir à tous les niveaux des processus décisionnel. À cet égard, nous nous félicitons de l'inclusion d'environ 30 % de femmes dans les réunions de la Commission constitutionnelle syrienne, dont les travaux ont débuté à Genève le 30 octobre. Nous sommes convaincus que leur participation jouera un rôle clef dans le processus de paix, comme cela a déjà été le cas dans d'autres processus.

En temps de conflit armé, il est incontestable que les femmes et les filles souffrent de manière disproportionnée de multiples formes de violence et sont plus exposées à l'exploitation, aux abus et à la violence sexuelle. Cela reflète l'asymétrie des rapports de force qui prévaut toujours entre les femmes et les hommes. Ces formes de violence sont encore plus inacceptables lorsqu'elles sont attribuées à des fonctionnaires des Nations Unies. C'est pourquoi nous souscrivons pleinement à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général visant à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les missions de l'Organisation.

Pour prévenir ces crimes, il est essentiel d'assurer l'accès à la justice et d'en punir les auteurs. Cet accès doit inclure des soins efficaces qui soient axés sur les victimes et qui répondent à leurs besoins biopsychosociaux et, d'une manière claire et déterminée, aux besoins liés à la santé sexuelle et procréative. À cet égard, tout en nous félicitant de l'adoption unanime de la résolution 2493 (2019), nous aurions préféré une formulation progressiste.

Le Mexique reconnaît le leadership des organisations de la société civile, en particulier de femmes défenseurs des droits de la personne, qui risquent leur vie pour promouvoir la paix et la sécurité au sein de leurs communautés et qui sont toujours confrontées à d'inacceptables rhétoriques misogynes et sexistes, qui ont intensifié la violence à leur endroit.

Nous remercions le Secrétaire général de son dernier rapport (S/2019/800) sur la question. L'application du principe de responsabilité, le financement, la collaboration avec la société civile, l'analyse des conflits sous l'angle de l'égalité des genres, la nomination de femmes comme médiatrices et négociatrices dans les processus de paix et la ratification du Traité sur le commerce des armes sont autant d'étapes cruciales pour l'application de cette résolution.

Pour terminer, le Mexique encourage la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Nous avons déjà inclus près de 15 % de femmes dans nos déploiements. Ce n'est évidemment pas suffisant. Nous voulons continuer de progresser et nous avons des projets. Nous espérons participer activement au fonds de l'Initiative Elsie, dont le Gouvernement canadien et ONU-Femmes assurent la promotion.

L'égalité des genres est l'une des questions prioritaires que mon pays, s'il est élu au Conseil de sécurité pour la période 2021-2022, promouvra durant

son mandat. Les droits des femmes sont des droits humains, non négociables, et leur pleine réalisation est une condition *sine qua non* pour un monde pacifique et pour le développement durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il me faut demander aux orateurs de respecter la limite de quatre minutes par déclaration. Sinon je devrai les interrompre. Dans le cas contraire, j'ai bien peur que les 42 orateurs inscrits sur la liste n'aient pas tous la possibilité de prendre la parole.

Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Amayo (Kenya) (*parle en anglais*) : Je félicite l'Afrique du Sud d'avoir pris cette initiative, et le Royaume-Uni de poursuivre cet important débat, qui nous permet de réfléchir aux progrès réalisés dans l'application de la résolution 1325 (2000), et des résolutions ultérieures, et aux difficultés rencontrées en la matière, en amont du vingtième anniversaire de l'adoption de ladite résolution. D'importantes lacunes restent à combler, en particulier s'agissant des écarts entre la rhétorique et les investissements politiques et financiers effectifs.

Le Kenya s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union africaine et d'ONU-Femmes le 29 octobre (voir S/PV.8649). Nous attendons également avec intérêt l'exposé que la Commission de consolidation de la paix fera devant le Conseil de sécurité sur ce point important de l'ordre du jour.

Le Kenya saisit cette occasion pour féliciter le Conseil de sécurité de son engagement constant, ces 19 dernières années, en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous souscrivons pleinement au thème de la présente séance, qui nous invite tous à passer des simples paroles à des réalisations concrètes en vue de la mise en œuvre réussie du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Ce fut un grand honneur pour le Kenya d'accueillir la toute première retraite intergénérationnelle du Réseau des femmes d'influence en Afrique consacrée au leadership en Afrique, qui s'est tenue à Nairobi du 16 au 19 août, organisée par l'Union africaine, plus précisément par le Réseau des femmes d'influence en Afrique et le Bureau de l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour la jeunesse.

Les diverses interventions et les nombreux rapports, y compris celui du Secrétaire général

(S/2019/800), nous ont exposé les difficultés persistantes qui continuent d'entraver la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Malgré cela, il est particulièrement important de reconnaître que, si le processus est lent, de nombreux pays et organisations régionales sont déterminés à donner suite à cette résolution novatrice.

Au-delà de réaffirmer le rôle important des femmes dans le programme pour la paix et la sécurité, nous, États Membres, et le système des Nations Unies, devons faire la preuve de notre appui et investir dans ce programme, notamment s'agissant de ses liens avec la paix et le développement durable.

Le Kenya vient de mener à terme la mise en œuvre de son premier plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) et la rédaction du deuxième est en cours, sur la base de l'expérience acquise et des enseignements tirés entre 2016 et 2018. Notre devise continue d'être, en kiswahili, *Kuhusisha Wanawake ni Kudumisha Amani*, qui signifie « assurer la participation des femmes pour pérenniser la paix ». Le Kenya est fier d'être l'un des nombreux pays africains à avoir élaboré un plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000), et de figurer parmi les 42 % de pays du monde à s'en être dotés.

Notre propre évaluation de la phase de mise en œuvre a montré que le plan d'action national a permis aux dirigeants et aux responsables des services de maintien de l'ordre d'utiliser un langage et des messages plus sensibles à l'égalité des genres, pour les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, y compris aux femmes et aux filles victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre. Nous avons également appris l'importance de l'ouverture à toutes et tous dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être une entreprise impliquant l'ensemble de la société, et non pas les seules femmes. Le partenariat avec le secteur privé et la société civile s'est également révélé crucial pour faire avancer ce programme. Par exemple, le Kenya a souscrit à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles afin d'assurer une éducation sûre à nos femmes et nos filles.

Pour terminer, nous avons également noté qu'il est important d'instaurer la confiance, d'identifier des champions de cette cause, d'adapter les plans d'action nationaux aux situations locales, notamment dans l'allocation des ressources, au niveau local et par tous

les ministères concernés, et de renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Charters (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier la présidence britannique d'avoir convoqué à nouveau cet important débat public sur les femmes et la paix et la sécurité.

L'an prochain, nous célébrerons le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), qui a fait date. Des progrès ont été réalisés au fil des années qui ont suivi son adoption. Les voix des femmes sont de plus en plus entendues et, dans de nombreux endroits, une plus grande place est accordée à leurs contributions d'exception à la recherche de la paix et de la réconciliation. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour accroître la représentation des femmes dans ce domaine important. Le pape François a récemment commenté les grandes différences qui marquent encore le statut de la femme dans le monde, lesquelles découlent principalement de facteurs socioculturels.

Dans les situations de conflit, les femmes, qui sont rarement la cause ou les auteurs de la violence, en sont souvent les premières victimes. Ce sont elles qui subissent le plus gros des effets néfastes des conflits. Cela a un effet préjudiciable sur leur santé et leur bien-être, ainsi que sur ceux des personnes dont elles ont la charge. En outre, elles se trouvent souvent exclues des conversations et programmes qui cherchent à élaborer des solutions au service d'une paix durable.

Nous connaissons l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles. Malheureusement, notre attention est trop souvent captée par le problème de la violence sexuelle utilisée comme arme de guerre. Cela doit être fermement condamné, en tout temps et en tout lieu. Des efforts plus efficaces doivent être consentis pour faire en sorte que de tels crimes odieux ne soient pas commis. Leurs auteurs doivent être traduits en justice. L'impunité généralisée de ces actes, comme c'est encore le cas dans les situations de conflit, doit être combattue si nous voulons que ces crimes reculent.

Toutefois, dans les situations de conflit et de tension dans le monde, nous ne devons jamais oublier que les femmes ne sont pas seulement des victimes; elles ont aussi un rôle essentiel et irremplaçable en tant que protagonistes de la promotion de la paix et de la réconciliation au niveau local, en particulier au sein de

leurs familles et des communautés locales. Leur aptitude féminine singulière à prendre le pouls des situations difficiles leur permet d'exprimer les préoccupations et les aspirations de ces communautés. Il est également important que leur génie et leur expertise irremplaçables soient mis à profit dans la prise de décisions aux niveaux national, régional et international. Exclure la pleine participation des femmes à toutes les étapes et dans tous les aspects des processus de paix serait manquer aux engagements pris depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000). À cet égard, le Saint-Siège prend note de la décision de rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus sensibles aux besoins des femmes et des filles, à la fois pour assurer la protection de celles qui se trouvent prises dans des situations de conflit et pour faciliter la présence de femmes en tenue dans les missions de maintien de la paix.

Il y a 40 ans que Mère Theresa de Calcutta a reçu le prix Nobel de la paix. Elle était connue pour son travail altruiste et pour son engagement inlassable en faveur des plus pauvres, des abandonnés, des enfants à naître, des mourants et tous les autres que la société laisse aujourd'hui de côté. Chaque jour, souvent de manière très discrète et humble, dans le monde entier, des milliers de religieuses catholiques œuvrent à promouvoir la dignité et l'autonomisation des femmes et des filles – un élément important, quoique méconnu, de l'édification et de la pérennisation de sociétés pacifiques. Le travail qu'accomplissent ces femmes au sein d'institutions religieuses répond également aux besoins et aux problèmes créés par l'horreur de la traite des personnes et des autres atteintes que subissent les femmes, les hommes, les garçons et les filles. Dans des situations très complexes et tragiques, ces femmes de paix et de solidarité, en temps de conflit comme en temps de paix, se précipitent pour venir en aide à ceux qui subissent les conséquences des guerres et du sous-développement et montrent à la communauté internationale tout entière comment s'attaquer aux causes profondes des conflits et des inégalités.

Lorsqu'il s'acquitte de sa responsabilité fondamentale, à savoir la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit faire en sorte que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne suscite pas que des engagements verbaux, et que les politiques et programmes soient financés et mis en œuvre à tous les niveaux pour promouvoir l'incorporation des femmes aux processus de paix et produire ainsi des résultats plus profonds et durables dans l'intérêt de tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République tchèque.

M^{me} Chatardová (République tchèque) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux déclarations prononcées par l'observatrice de l'Union européenne et au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Je souhaite en premier lieu féliciter l'Afrique du Sud du choix très à-propos de la mise en œuvre pleine et effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité comme thème du présent débat. Il est crucial de franchir le pas des proclamations générales à la mise en œuvre pratique quotidienne du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à l'étranger et dans nos propres pays, pour parvenir à des changements réels.

La République tchèque est en train d'élaborer son deuxième plan d'action national pour les années 2021 à 2025. À cet effet, nous nous appuyons sur les réalisations de notre premier plan d'action national. Par exemple, en 2018, 37 % de notre personnel militaire déployé au sein de missions de maintien de la paix des Nations Unies étaient des femmes. D'un autre côté, nous gardons également à l'esprit les enseignements de la mise en œuvre du premier plan d'action national. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à incorporer des cibles et des indicateurs spécifiques dans le nouveau plan d'action national axé sur les effets pour renforcer la responsabilisation et surveiller les progrès. La réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste une des priorités de mon pays.

Nous tenons également à remercier sincèrement les intervenantes d'avoir partagé leur point de vue et le Secrétaire général de son dernier rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800). Toutes ces informations sont un rappel opportun, alors que le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) approche à grands pas, des insuffisances graves qui persistent dans sa mise en œuvre. Le rapport contient deux conclusions particulièrement inquiétantes.

Premièrement, nous partageons la préoccupation que suscitent les niveaux records de violence politique visant les femmes, notamment les assassinats et les agressions, la violence sexuelle, le harcèlement, les enlèvements et les disparitions forcées. La sécurité physique des femmes politiques, des responsables de la société civile et des défenseuses des droits de l'homme est essentielle à leur participation pleine et véritable

aux processus politiques, et par conséquent aux progrès du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans son ensemble.

Deuxièmement, le rapport conclut que sur près de 132 millions de personnes qui ont besoin d'une aide et d'une protection humanitaires, environ 35 millions de femmes et de filles ont besoin de services vitaux de santé sexuelle et procréative, la situation étant telle qu'il faut intervenir pour prévenir la violence sexiste et répondre aux besoins des victimes. La santé et les droits sexuels et procréatifs sont au cœur de la dimension relative à la protection du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et ils doivent donc se traduire par des mesures concrètes sur le terrain.

Enfin, nous exhortons une fois de plus tous les États qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à nous et aux plus de 80 autres États Membres qui ont adopté et mis en oeuvre des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité. C'est maintenant qu'il faut agir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'El Salvador.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador remercie la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, assurée par l'Afrique du Sud, et la présidence pour le mois de novembre, assurée par le Royaume-Uni, d'avoir convoqué le présent débat public.

Ma délégation adhère et s'associe elle aussi à la déclaration prononcée par la représentante du Canada le 29 octobre au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité (voir S/PV.8649 (Resumption 1)), dont nous sommes membre.

Je tiens à souligner l'attachement de mon pays au développement et à la mise en oeuvre de ce programme, et je réaffirme notre conviction que les femmes sont des agents de paix très actifs et des protagonistes de la prévention des conflits et de la recherche de solutions concrètes et efficaces aux crises actuelles.

La résolution 1325 (2000) appelle à garantir la pleine participation des femmes aux processus de paix afin qu'elles puissent contribuer de manière significative au maintien et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Un des enseignements tirés de notre processus de paix nous a convaincus que pour parvenir à une participation véritablement significative des femmes, nous devons aller au-delà de la simple

présence des femmes et des jeunes femmes dans les processus de paix. Non seulement leur présence doit être garantie, mais leurs voix doivent être écoutées et leurs suggestions prises en compte. Ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à mettre en place des processus de paix inclusifs, durables et porteurs de transformation.

À cet égard, El Salvador a adopté un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, qui couvre la période 2017-2022 et témoigne de sa volonté d'honorer les engagements pris et de définir des objectifs conformes aux dispositions de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures. Ce plan met l'accent sur le rôle des femmes dans les différentes sphères sociales, en particulier la consolidation de la paix et de la sécurité. Il vise également à ce que la participation d'El Salvador aux opérations de maintien de la paix tienne compte des questions de genre grâce à la formation des membres des forces de sécurité en la matière et à l'adoption de mesures pour que les femmes soient davantage représentées dans l'exercice de la sécurité nationale et internationale.

En raison du changement survenu à la tête de notre gouvernement et compte tenu des efforts en cours en matière de lutte contre la violence et l'insécurité, nous allons organiser un dialogue sans exclusive en vue d'actualiser notre plan d'action national, avec l'espoir que cela nous permettra d'intensifier les efforts visant à créer une société plus démocratique.

Nous estimons qu'il faut créer des espaces supplémentaires à l'ONU afin que les pays qui ont un plan d'action pour la mise en oeuvre de la résolution 1325 (2000) puissent partager leurs expériences et les enseignements retenus, ce qui nous permettra non seulement d'apprendre ce que font les autres États dans ce domaine, mais également de mettre en place des initiatives de coopération qui contribueront à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux régional et international.

El Salvador participe de longue date aux opérations de maintien de la paix. Cette année, nous avons augmenté de 40 % la participation des femmes à nos forces armées et à notre police civile nationale. Ces femmes effectuent des tâches diverses; elles sont notamment pilotes ou membres d'équipage d'hélicoptère, spécialistes du renforcement des institutions ou membres du personnel sanitaire, notamment en tant que médecins spécialisés. Il convient également de mentionner le récent déploiement de notre première observatrice militaire au sein de la mission au Soudan du Sud. Nous saluons la création de mécanismes divers visant à accroître la

participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le rôle novateur et directeur que joue l'Initiative Elsie du Gouvernement canadien pour la participation des femmes aux opérations de paix.

En ce qui concerne le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/800), nous tenons à souligner les progrès accomplis dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Néanmoins, nous sommes profondément préoccupés par la recrudescence de la violence sexuelle et fondée sur le genre, par l'exclusion des femmes des processus politiques et de médiation, ainsi que par le nombre d'attaques visant les femmes qui participent aux opérations de maintien de la paix.

La version intégrale de notre déclaration sera disponible en ligne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji.

M. Prasad (Fidji) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de cette reprise de débat.

Dans son rapport (S/2019/800), le Secrétaire général demande qu'une action audacieuse soit menée de toute urgence. Il rappelle également aux États Membres que leurs engagements n'ont pas été suivis d'effets. Dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 29 octobre, le Secrétaire général a noté une augmentation alarmante des violences politiques contre les femmes dans les zones touchées par les conflits. Il a fait état d'une augmentation inquiétante des violences sexuelles liées aux conflits. Il nous a rappelé la présence d'inégalités profondément enracinées, à savoir que les femmes ont beaucoup moins de chances que les hommes d'accéder à l'éducation, à la santé et aux possibilités économiques dans les zones touchées par les conflits. L'écart entre les discours et la réalité est vraiment affligeant. Le rapport du Secrétaire général confirme que nous sommes confrontés à un déficit de mise en œuvre grandissant, que l'ONU est face à un déficit de confiance et que ces deux tendances alimentent le cynisme envers notre attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. C'est à nos risques et périls que nous les ignorerons.

Il y a un aspect du programme de l'ONU pour les femmes et la paix et la sécurité qui est lié aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies que je tiens à souligner tout particulièrement. De plus en plus

d'interventions de maintien de la paix se déroulent dans des zones exposées à la crise climatique, alors que de plus en plus de conflits sont déclenchés ou intensifiés par cette dernière. Le stress hydrique, la désertification, l'épuisement des ressources alimentaires et les phénomènes météorologiques extrêmes alimentent et intensifient les conflits. Dans la Déclaration de Boe de 2018, le Forum des îles du Pacifique a reconnu que les changements climatiques constituaient la plus grande menace à laquelle sont confrontés nos peuples et nos pays – un point de vue que partagent de plus en plus de pays.

Nous savons que dans l'ensemble la grande majorité des opérations de maintien de la paix, des missions politiques et des missions de police des Nations Unies se trouvent aujourd'hui dans des régions gravement touchées par la crise climatique. Il se peut que la crise, dans ses différentes manifestations, ait contribué à exacerber les conflits. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité devra être de plus en plus axé sur la crise climatique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Tout ce qui a trait à l'alimentation, à l'eau, à la santé, à l'éducation et à la problématique femmes-hommes est transformé en arme pendant les conflits. Tout cela affecte fortement et sévèrement les femmes, et ce avec une plus grande brutalité. Les opérations de paix et les interventions politiques des Nations Unies dans les zones de conflit seront de plus en plus appelées à y remédier. Il y a encore beaucoup trop de mesures à prendre.

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'une participation égale des femmes aux processus de paix, à la médiation, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. La paix a plus de chances de survivre aux difficultés si les femmes occupent une place centrale. Nous savons également que les régions fragiles risquent de retomber dans les conflits et que, le cas échéant, les femmes souffrent de manière disproportionnée. Lorsque les femmes sont placées au cœur de la consolidation de la paix, nous constatons une bien meilleure intégration des interventions humanitaires, de développement et de sécurité. Il en résulte une paix durable. Le risque de retomber dans les conflits est alors réduit. Il est intéressant de noter que les hommes profitent beaucoup plus du retour de la sécurité que les femmes.

L'ONU accorde également une plus grande attention au rôle des femmes dans la police des Nations Unies. La police des Nations Unies – cette semaine notamment – joue déjà un rôle important dans la

médiation des conflits liés au climat, notamment en ce qui concerne les droits de pâturage et l'accès à l'eau. Ce rôle ne fera que s'accroître. La participation accrue des femmes au maintien de l'ordre est un élément très important de la solution, mais ce n'est qu'un point de départ. Les Fidji sont fières de compter plus de 40 % de femmes parmi les policiers fidjiens actuellement déployés dans le cadre des opérations de police des Nations Unies au Soudan du Sud et au Darfour. Nous sommes sur le point d'atteindre l'objectif de 18 % de femmes dans toutes les opérations de paix des Nations Unies. Ces engagements s'inscrivent dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Mais, beaucoup plus important encore, ils découlent de nos 40 années d'expérience en matière de maintien de la paix. Les soldates de la paix sont plus à même de désamorcer les tensions et de déceler les premiers signes de violence sexuelle liée au conflit. Les femmes sont toujours plus perspicaces lorsqu'il s'agit de relever les signes avant-coureurs de conflit.

La version intégrale de notre déclaration sera distribuée dans les meilleurs délais.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Ma délégation voudrait vous remercier, Madame la Présidente, pour l'organisation de ce débat public sur une question hautement importante : celle des femmes et de la paix et de la sécurité. Je voudrais également remercier les distingués intervenants à ce débat pour leurs témoignages et les éléments importants fournis.

Notre débat de ce jour est hautement symbolique, car il ouvre la voie aux célébrations du vingtième anniversaire de la résolution historique 1325 (2000). Presque 20 ans après son adoption, un décalage considérable demeure entre les engagements annoncés en matière d'intégration des questions de genre dans les initiatives de maintien de la paix, de règlement et de prévention des conflits et de mise en œuvre concrète sur le terrain, et ce en raison des multiples verrous qui ont été mis au cours des décennies. Se pose dès lors la question des raisons, qu'on devine innombrables et multidimensionnelles, qui expliquent la distance persistante entre les objectifs affichés, d'une part, et leur mise en œuvre, d'autre part. En réponse à cette question, je voudrais souligner les quelques éléments suivants.

Premièrement, il convient de prendre des mesures décisives pour prévenir les conflits et éviter les crises. La prévention des conflits constitue un pilier central non seulement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, mais également du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il ne s'agit pas seulement de mettre fin à la guerre et à la violence. Il s'agit surtout de s'attaquer aux causes profondes, aux facteurs prédictifs et aux signes avant-coureurs des conflits, et d'intégrer systématiquement l'approche genre dans les processus de paix.

Deuxièmement, il convient de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et d'assurer le respect des droits des femmes et des filles, qui sont essentielles à la paix et à la sécurité internationales.

Troisièmement, il faut lutter contre l'impunité et renforcer l'accès à la justice pour les victimes des violences sexuelles.

Quatrièmement, il faut inclure une perspective sexospécifique dans l'architecture onusienne de pérennisation et de consolidation de la paix.

Afin de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000), le Royaume du Maroc a lancé un nombre important d'initiatives, auxquelles il participe activement, notamment le Réseau des points focaux sur la thématique « Femmes et paix et sécurité », le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, FemWise-Africa et le Réseau des femmes médiatrices arabes, ainsi que l'Alliance globale des réseaux de femmes médiatrices.

En outre, le Maroc a organisé une conférence internationale sous le thème « Femmes, paix et sécurité et développement », qui s'inscrit dans le cadre de la résolution 1325 (2000), qui a examiné les questions du rôle des femmes dans la médiation et dans la prévention des conflits et de la déradicalisation.

De surcroît, il a dispensé une formation aux imams, aux prédicatrices et aux prédicateurs appartenant à plusieurs pays africains, européens et arabes, afin qu'ils donnent des lignes directrices sur les véritables principes pacifiques de la religion, basée sur la tolérance et l'acceptation de l'autre.

Le personnel féminin marocain est également régulièrement déployé au sein des contingents des Forces armées royales. Actuellement, 37 femmes marocaines sont déployées au sein de la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Il importe de noter que fin 2017, le nombre de femmes était seulement de huit et qu'en 2016, il n'y en avait aucune. Aujourd'hui, le bataillon de déploiement rapide des Forces armées royales, déployé en République démocratique du Congo, dispose d'un module spécifique composé de personnel féminin. De même, le Maroc a atteint l'objectif de 15 % des experts en mission et des observateurs militaires dans cette catégorie. Il a également des femmes observatrices militaires au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Dans le cadre de la protection des enfants et de la prévention de leur implication dans les conflits, le Royaume du Maroc a récemment adhéré à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et aux Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats.

Enfin, j'ai le plaisir d'annoncer que le Royaume du Maroc est dans une phase avancée d'élaboration de son plan d'action national 2020-2022 pour les femmes et la paix et la sécurité, dans le cadre d'un processus inclusif comprenant tous les départements ministériels pertinents, les représentants de la société civile et les agences onusiennes, y compris ONU-Femmes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je propose aux collègues d'aller directement à l'essentiel de leur déclaration. Ni l'Afrique du Sud ni nous mêmes n'allons leur tenir rigueur s'ils ne nous remercient pas et ne nous rendent pas hommage, aussi aimable que cela puisse être.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Croatie.

M. Dogan (Croatie) (*parle en anglais*) : Tous les protocoles ayant été observés, la Croatie s'associe aux déclarations de l'observatrice de l'Union européenne et de la représentante du Canada prononcée au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Je saisis cette occasion pour faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Du fait de notre expérience en tant que pays ayant connu la guerre et qui est passé par une période de relèvement après un conflit dans les années 90, la Croatie peut attester que les femmes souffrent non seulement de façon disproportionnée durant un conflit, mais qu'elles ont également un rôle indispensable à

jouer dans l'achèvement des guerres, la consolidation de la paix et la gestion des activités après les conflits.

Au niveau national, la Croatie a pris des mesures pour promouvoir la participation et le leadership des femmes et pour garantir que les principes directeurs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont intégrés dans nos politiques et pratiques nationales, via le plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). La mise en œuvre du plan a permis de renforcer la participation et le leadership des femmes au sein des forces de sécurité nationales et des missions et opérations internationales. La Croatie dépasse actuellement les recommandations de l'ONU concernant la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, ayant déployé des contingents comprenant près de 20 % de femmes. En outre, la Croatie contribue activement à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en dispensant un cours international intégré des Nations Unies pour policières étrangères. Part ailleurs, la Croatie a adopté en 2015 la loi sur les droits des victimes de violence sexuelle lors de la Guerre patriotique, leur offrant appui, reconnaissance et réparation, ce qui est considéré comme une responsabilité de l'État, même si les auteurs de ces violences n'ont jamais été retrouvés ou traduits en justice.

À l'approche de la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous avons une occasion de réfléchir à ce qui a été accompli et à ce qui reste à faire. Comme le Secrétaire général l'indique clairement dans son dernier rapport (S/2019/800), nous vivons toujours dans un monde où les femmes sont exclues des processus de paix et de décision politique, tandis que de graves atteintes et violences à l'égard des femmes et des filles, notamment la violence sexuelle, se poursuivent. Protéger les femmes dans les conflits armés tout en renforçant leur contribution aux processus de paix et en reconstruisant leurs communautés reste un défi crucial.

Nous sommes fermement convaincus que la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre, sa généralisation et sa systématisation commencent en temps de paix, et que les lois nationales doivent prévenir les comportements laxistes en temps de guerre. La recommandation générale no 30 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dispose que protéger les droits fondamentaux des femmes en toutes circonstances, promouvoir une réelle égalité des sexes pendant et après les conflits, et

faire en sorte que les expériences diverses des femmes soient pleinement intégrées dans tous les processus de consolidation et de rétablissement de la paix et de reconstruction doivent être des objectifs importants pour tous les pays. C'est pourquoi il nous faut renforcer la coopération et la coordination entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et les différents titulaires de mandat des Nations Unies, notamment les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales qui traitent de la protection et de l'autonomisation des femmes.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour appeler l'attention sur le puissant monument surplombant l'East River qui, outre qu'il est le plus imposant dans le parc de l'ONU, incarne l'essence même de notre programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il représente une femme sur un cheval tenant dans une main un rameau d'olivier et dans l'autre un globe, et qui emmène les peuples du monde sur le chemin de la paix. Nous – société civile, États Membres, femmes et hommes – devons unir nos forces pour suivre la voie symbolique qu'elle nous montre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Panama.

M^{me} Quiel Murcia (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord me féliciter de l'initiative de l'Afrique du Sud de convoquer ce débat opportun, ainsi que de la volonté de la présidence britannique de le mener à terme.

Près de deux décennies après l'adoption à l'unanimité de la résolution historique 1325 (2000), nous avons à n'en pas douter accompli des progrès importants en termes de participation des femmes et des filles, mais ces progrès restent inégaux et les défis qui subsistent ne sont pas moins importants. La violence systématique exercée contre les femmes et les filles continue de violer de façon disproportionnée leurs droits les plus élémentaires, les mettant dans une situation désavantageuse et les laissant à l'arrière. Face à cette situation, les États et la société en général ne peuvent pas faire preuve de laxisme, et encore moins être indifférents. Nous nous félicitons des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire (S/2019/800), ainsi que de son appel à prendre des mesures concrètes porteuses de véritable changement.

La corrélation incontournable entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la réalisation du Programme de développement durable

à l'horizon 2030 exige de renforcer la participation et le leadership des femmes en tant que base pour la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Le nombre sans cesse croissant de conflits sociaux requiert une telle participation, en particulier parce que conserver des espaces où les femmes peuvent faire entendre leur voix est essentiel pour renforcer et maintenir ouverts les voies de tout processus démocratique. La portée du développement auquel nous aspirons consacre l'inclusion et l'égalité en tant que valeurs fondamentales de ce processus. C'est pourquoi il importe d'inverser cette exclusion constante des femmes et de reconnaître le rôle de premier plan qu'elles jouent en tant qu'agentes de changement, dont la pleine participation à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions prises est incontestablement positive et favorise des processus pacifiques et constructifs. Il est nécessaire et urgent aussi d'accroître les ressources en matière de protection des droits fondamentaux des femmes afin qu'elles ne s'avèrent pas insuffisantes face à la situation de vulnérabilité dans laquelle elles sont maintenues.

Nous voyons dans différentes régions du monde comment les conflits servent de cadre à la commission de violations et d'autres formes de violence sexuelle contre les femmes, violences qui sont plus graves encore lorsqu'elles sont commises contre des femmes qui défendent leurs propres droits fondamentaux. Il est urgent de révoquer les lois discriminatoires, de lever les barrières culturelles et de lutter contre les comportements et les stéréotypes sexistes, entre autres aspects qui tendent à minimiser les droits et la valeur des femmes dans tous les espaces participatifs de la société.

Comme nous l'avons déjà signalé, l'extrémisme violent s'est intensifié et donne lieu aux pires formes de violence à l'égard des femmes, recourant même à la violence sexuelle comme arme de guerre. L'obligation qu'ont les États de renforcer les actions collectives ainsi que les stratégies et les plans nationaux devient d'autant plus importante lorsque les dommages et les pertes se mesurent en vies humaines. L'autonomisation des femmes ne sera possible que lorsque nous, en tant que société, pourrons combler les lacunes de l'exclusion et prendre des mesures pour faire face aux violations des droits de l'homme découlant de la xénophobie, du racisme, de l'intolérance et d'autres comportements qui sapent tout processus de règlement des conflits.

Dans la conjoncture actuelle, il est inacceptable que l'on débâte encore et remette en question le leadership des femmes et leurs droits d'occuper des

postes de responsabilité ainsi que la participation égale de 100 % de la population dans toutes les sphères de la vie politique, sociale et économique.

Enfin, ma délégation estime que l'action menée pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne dépend pas de l'adoption de nouvelles mesures par le Conseil de sécurité, mais plutôt de la capacité d'exiger l'application, sans exception, des dispositions existantes, notamment de faire répondre de leurs actes les auteurs de violences sexuelles dans les situations de conflit.

Une version intégrale de la déclaration du Panama est disponible sur le portail PaperSmart.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Khandakar (Bangladesh) (*parle en anglais*) : La délégation bangladaise s'associe à la déclaration faite par la représentante du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Nous remercions la délégation sud-africaine d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat et d'avoir mis l'accent sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, en proposant encore une fois une nouvelle résolution, la résolution 2493 (2019), qui, de surcroît, a été adoptée à l'unanimité.

En octobre 2000, en tant que membre non permanent du Conseil, le Bangladesh a joué un rôle de premier plan dans l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. La résolution a été suivie de plusieurs autres conçues pour renforcer le processus, créer le consensus au sujet de l'extrême vulnérabilité des femmes dans les situations de conflit, et promouvoir la capacité des femmes de participer aux négociations de paix et à la consolidation et au maintien de la paix.

Le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800) fait état de certains progrès. Mais de nombreux problèmes subsistent, en particulier en ce qui concerne la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et l'augmentation de la violence politique visant les femmes. Nous tous, États Membres de l'ONU et membres du Conseil de sécurité, pouvons faciliter la mise en œuvre des mesures recommandées dans le rapport dans des domaines tels que la reddition de comptes, la participation effective des femmes – en

particulier aux processus de prise de décisions – et les violations des droits de l'homme.

La Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix appellent à l'autonomisation des personnes, en particulier des femmes et des jeunes, élément majeur du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. C'est clairement complémentaire de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le nombre croissant de femmes déployées par le Bangladesh dans des opérations de maintien de la paix est conforme à son engagement à l'égard de l'ONU. Nous appuyons fermement l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et saluons les efforts qu'il déploie pour assurer la parité des sexes dans les nominations aux postes de haut niveau dans le cadre de sa stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.

Une situation particulière au Bangladesh qui est directement liée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et qui mérite d'être mentionnée est celle des récits dévastateurs de viols, de violences sexuelles et d'abus perpétrés contre les femmes et les filles de la communauté rohingya lors de leur fuite de l'État rakhine au Myanmar en août 2017. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Pramila Patten, de tenir le Conseil informé sur les questions de violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles rohingya. Les membres du Conseil doivent prendre des mesures décisives en réponse aux divers rapports sur la justice et la responsabilité à cet égard. Ce point devrait figurer en bonne place dans les futures délibérations du Conseil.

Le Bangladesh s'emploie à élaborer son premier plan d'action national concernant la résolution 1325 (2000). Le plan proposé reconnaît les effets néfastes des conflits sur les femmes et les filles, donne la priorité aux droits fondamentaux des femmes et à l'égalité des sexes dans tous ses aspects, et garantit une participation équitable et des rôles de direction pour les femmes dans tous les processus de consolidation de la paix. Dans la préparation de leurs plans d'action nationaux, de nombreux pays sont confrontés à des lacunes, des problèmes et des restrictions. Ce processus pourrait être facilité par des engagements politiques fermes visant à transformer les discours en réalité, et par des partenariats solides avec les parties prenantes pour mettre en œuvre le rapport du Secrétaire général.

Les engagements pris dans ces domaines pourraient également faire partie des principaux objectifs du vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

En dépit de la poursuite de nos efforts pour renforcer l'autonomisation des femmes et leur participation dans toutes les sphères de la vie, il reste encore beaucoup à faire. La mobilisation accrue, persistante et coordonnée des ressources financières, y compris par l'affectation de crédits, demeure d'une importance capitale pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) (*parle en anglais*) : La Roumanie s'associe à la déclaration prononcée le 29 octobre au nom de l'Union européenne (voir S/PV.8649 (Resumption 1)). Je voudrais faire quelques remarques à titre national.

L'année prochaine marquera le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. L'approche de ces jalons importants est l'occasion de réfléchir à ce que nous avons fait pour placer les femmes au cœur des efforts de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix, et à ce qui reste à faire. Tout en reconnaissant les progrès accomplis au cours des deux dernières décennies, nous demeurons profondément préoccupés par la montée des violences misogynes, l'utilisation de la violence sexuelle et fondée sur le genre comme arme de guerre, et le manque de justice et d'appui pour les rescapées de cette violence.

La Roumanie intègre la problématique hommes-femme dans tous les aspects de sa sécurité et de sa stabilité nationales. L'allocation de 2 % de notre produit intérieur brut à la défense et notre appui à la représentation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions, tant sur le plan local qu'international, sont quelques-unes des mesures que mon pays a prises pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous favorisons un accès équitable des hommes et des femmes – au sein du personnel militaire et civil – à tous les niveaux hiérarchiques, y compris aux postes de direction, tout en respectant les critères de sélection basés sur la performance. Le Ministère roumain de la défense nationale a pris l'initiative de promouvoir et de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la

paix et la sécurité au niveau national en créant un bureau de gestion de l'égalité des sexes, une structure chargée de la coordination avec toutes les parties prenantes en vue de l'élaboration du plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). À cet égard, nous avons créé un groupe de mise en œuvre comprenant des représentants de différents ministères et de la société civile. Le groupe a achevé l'élaboration du plan d'action national en septembre, et le Gouvernement devrait l'adopter d'ici la fin du mois de décembre.

Les femmes soldats de la paix jouent un rôle indispensable dans la mise en place des fondements propices à la pérennisation de la paix dans les zones de conflit, et il a été prouvé que la présence des femmes dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies a un effet positif sur les populations locales. Étant donné que les femmes et les enfants sont les plus vulnérables à la violence, il est plus facile pour les femmes soldats de la paix de surmonter les barrières sociales et culturelles et de donner aux victimes et aux communautés locales un sentiment plus fiable de sécurité et de confiance. Mon pays est un fervent défenseur de l'intégration des femmes dans les contingents déployés dans les missions de maintien de la paix. Nous avons un exemple de réussite en Afghanistan, où la Roumanie a fourni des équipes de liaison féminines qui sont parvenues à interagir régulièrement avec les femmes locales, renforçant ainsi la confiance dans un environnement très complexe.

Au cours de la présidence roumaine de la Commission de consolidation de la paix en 2018, l'écoute des femmes figurait en bonne place à notre ordre du jour. À cet égard, la question du financement de la dimension de genre de la consolidation de la paix a été inscrite à la session annuelle de la Commission. En outre, lors des visites de travail que j'ai effectuées l'année dernière au Sahel et en Afrique de l'Ouest en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, j'ai rencontré des groupes de femmes de la société civile et des dirigeantes, ce qui m'a permis de mieux comprendre combien il est essentiel d'associer les femmes à tous les processus de paix et de garantir leur participation à tous les niveaux de la société afin d'instaurer une paix durable. Cette année, sous la présidence de la Colombie, la Commission de consolidation de la paix a continué d'utiliser son rôle fédérateur et consultatif pour offrir une plateforme aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix.

La Roumanie appuie fermement l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Je suis

fier d'annoncer que la Roumanie a déjà dépassé l'objectif de 16 % de participation des femmes aux opérations de paix en 2019. En fait, 17 % des observateurs militaires et officiers d'état-major roumains, ainsi que 21 % de nos contingents de police actuellement déployés dans des opérations de maintien de la paix sont des femmes. La Roumanie a également augmenté le nombre d'agents de sécurité formés pour prévenir et combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre, et appuie le Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles en mettant à sa disposition un expert en droit militaire.

Je conclurai en disant qu'il est urgent de moins parler et d'agir plus. J'attends avec intérêt de faire le bilan de tous nos efforts en 2020. La Roumanie reste pleinement engagée sur cette question.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde.

M^{me} Tripathi (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Afrique du Sud d'avoir convoqué ce débat public, et nous remercions le Royaume-Uni de le poursuivre.

La participation des femmes est essentielle au succès de tous les efforts visant à instaurer une paix durable. Il ne s'agit pas seulement de réaliser les droits des femmes, mais aussi de construire des sociétés pacifiques. Il existe suffisamment de preuves qui établissent que les processus de paix ont plus de chances d'aboutir lorsque les femmes sont pleinement engagées. Pourtant, près de deux décennies après la formalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, les femmes continuent d'être victimes d'exclusion et leurs préoccupations sont négligées dans les processus de paix. Il est temps de passer de la parole aux actes. Des initiatives régionales, telles que le Réseau des femmes d'influence en Afrique, veillent à ce que les femmes soient à l'avant-garde de l'édification de sociétés pacifiques.

Il faut appuyer le courageux leadership dont font preuve les femmes afghanes pour ramener la paix dans leurs communautés et dans leur pays. Nous devons également remédier aux difficultés relatives à la mise en œuvre des dispositions concernant l'égalité des sexes dans les accords de paix. La violence contre les femmes et les filles perpétrée par des terroristes reste endémique. L'assujettissement des femmes dans le domaine public aussi bien que privé se poursuit dans toutes les situations

qui figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il importe que le Conseil s'efforce d'intégrer efficacement les considérations relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les régimes de sanctions, notamment en dressant la liste des entités terroristes impliquées dans la violence contre les femmes dans les conflits armés.

Alors que tout le monde discute aujourd'hui de notre action collective, une délégation a réurgité son discours sur les droits des femmes dans mon pays. Cette délégation incarne un système qui exporte le terrorisme et des idéologies extrémistes régressives, et qui étouffe la voix des femmes à des fins bassement politiques. Cela a détruit la vie de générations de femmes et de leurs familles dans notre région et ailleurs. Le fait de présenter régulièrement des allégations sans fondement et sans rapport avec l'ordre du jour à l'examen est devenu une habitude pour cette délégation. Cela s'est produit non seulement au cours du présent débat, mais aussi au cours du débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, qui a eu lieu le 28 octobre à la 8648^e séance du Conseil (voir S/PV.8648). Nous condamnons fermement ces allégations sans fondement. Le Conseil n'a pas prêté attention à de tels discours trompeurs par le passé et nous sommes convaincus qu'il continuera de ne pas le faire afin de s'assurer que ce programme ne soit pas utilisé comme prétexte pour promouvoir des ambitions interterritoriales.

Les avantages d'une participation accrue des femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont dûment reconnus dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, les États Membres se sont engagés à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en augmentant le nombre de femmes, civils et en tenue, dans les opérations de maintien de la paix. Cette stratégie a été complétée par la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue. Pourtant, les femmes ne représentent que 4,2 % du personnel militaire des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous devons encourager la participation d'unités composées exclusivement de femmes afin d'atteindre les objectifs fixés à cet égard.

Cependant, nous constatons que pour donner satisfaction à ceux qui ne peuvent pas s'acquitter de leur engagement à fournir des unités composées exclusivement de femmes, la préférence est donnée aux unités mixtes en assouplissant les cadres réglementaires.

Si cela continue, nous ne pourrions pas atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. L'Inde reste déterminée à accroître le nombre de femmes soldats de la paix et a déployé une équipe féminine de liaison à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo cette année.

Nous continuerons d'œuvrer en faveur d'une véritable participation des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité. Le travail normatif effectué en dehors du Conseil et l'expérience de l'Inde en matière d'intégration du leadership et de la participation politique des femmes continueront d'inspirer notre action.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

M^{me} Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce s'associe aux déclarations qui ont été prononcées au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et voudrait ajouter ce qui suit.

La Grèce est consciente qu'il est urgent de prendre en compte les questions de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme en faveur de la paix et de la sécurité internationales, qui considère les femmes et les filles non seulement comme des victimes des conflits armés mais avant tout, comme des actrices d'un changement pacifique et démocratique, maîtresses de leur destinée. Dans le même ordre d'idées, mon pays réaffirme son engagement à renforcer les efforts internationaux en vue de la mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à tous les niveaux, sur la base d'une approche cohérente et axée sur les résultats. La Grèce est en train d'élaborer son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. L'élaboration de ce plan d'action passe par un processus participatif et devrait mettre l'accent sur les secteurs prioritaires suivants.

Premièrement, en raison de la crise migratoire et de la crise des réfugiés sans précédent qui continue de toucher mon pays, le plan d'action devrait s'appuyer sur la politique nationale concernant les femmes et les filles réfugiées et demandeuses d'asile qui ont fui leur foyer en raison des conflits armés qui sévissent dans leurs pays d'origine. Deuxièmement, ce plan vise à renforcer la participation des femmes, dans des conditions d'égalité, aux processus de prise de décisions et aux postes de responsabilité. Troisièmement, étant le premier instrument de politique nationale en son genre, le plan

a pour but de faire connaître le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au moyen de l'éducation, de la formation, du renforcement des capacités et de la sensibilisation des décideurs, des fonctionnaires de l'administration publique et du grand public à son caractère global et à ses multiples aspects.

En outre, afin d'améliorer la cohérence de nos politiques, la Grèce continue de mettre l'accent sur la protection de la liberté des médias contre les violations et les abus, en accordant une attention toute particulière à la sécurité des professionnelles des médias travaillant dans des zones de conflit. Cet aspect est mis en relief dans la résolution de la Troisième Commission portant sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité (A/C.3/74/L.45), qui cette année encore, sera soumise par mon pays, ainsi que par l'Argentine, l'Autriche, le Costa Rica, la France et la Tunisie. De plus, la Grèce, qui appuie fermement le multilatéralisme, continue de s'occuper des questions liées à l'égalité des genres, à l'autonomisation des femmes et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité à l'ONU et dans d'autres instances régionales.

Pour terminer, je voudrais souligner que la prévention des conflits, une paix pérenne et la consolidation de sociétés démocratiques inclusives, résilientes, justes et fondées sur l'égalité des genres sont l'objectif ultime. Par conséquent, pour s'assurer que les femmes et les filles ne seront pas laissées de côté, il faut veiller à ce qu'elles puissent se faire entendre et renforcer leur participation effective à la prise de décisions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tout particulièrement la représentante de la Grèce d'avoir respecté le temps de parole, car, comme certaines délégations l'auront déjà entendu, nous avons limité le temps de parole à quatre minutes par orateur. Si nous ne respectons pas cette limite, tous les pays et toutes les organisations ne seront pas en mesure de prendre la parole aujourd'hui. Je rappelle aux représentants que leur microphone clignotera après quatre minutes. Il serait bon que leurs collègues attirent leur attention là-dessus s'ils ne le voient pas. Le cas échéant, je serai obligé de demander aux représentants de clore leurs observations.

Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

M. Moussa (Djibouti) : De prime abord, la délégation djiboutienne se joint aux délégations qui ont félicité la délégation britannique pour avoir rapidement organisé, dès le début de leur présidence du Conseil

de sécurité, la reprise du débat sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ce qui démontre le profond attachement du Royaume-Uni à ladite question.

Nous saluons l'adoption à l'unanimité de la résolution 2493 (2019). Nous exprimons également notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport annuel sur la résolution 1325 (2000) (S/2019/800) ainsi que pour le vif intérêt qu'il accorde au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous prenons note de ses recommandations à la fin dudit rapport.

(l'orateur poursuit en anglais)

Bien avant l'adoption de la résolution 1325 (2000), les Djiboutiennes, ainsi que de nombreuses autres Africaines partout sur le continent, ont fait preuve d'un grand leadership politique et exprimé avec force une vision en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres. Nous estimons qu'il importe de célébrer et de rappeler leurs importantes contributions à la paix en Afrique dans l'intérêt des générations futures.

La participation des femmes aux processus de paix a été d'une importance capitale pour la Conférence nationale pour la paix en Somalie, connue également sous le nom de Conférence de Djibouti, qui s'est tenue à Arta, une ville touristique du sud de Djibouti, six mois avant l'adoption de la résolution 1325 (2000). À l'initiative du Président de la République de Djibouti, S. E. M. Ismaël Omar Guelleh, et contrairement aux précédentes conférences de réconciliation en Somalie, les Somaliennes ont participé massivement à la Conférence nationale pour la paix en Somalie. Grâce à l'inclusion des femmes, qui étaient concernées, il y avait plus de chances d'améliorer les résultats de la Conférence. En effet, la Déclaration d'Arta a donné lieu à la formation du Gouvernement de transition, puis à la renaissance du Gouvernement somalien en 1991, ce qui a permis à la Somalie de reprendre sa place à l'ONU et dans les instances régionales.

Dans la Corne de l'Afrique, nous sommes fiers d'être un État Membre qui s'emploie à faciliter l'accession des femmes à des postes de responsabilité politique par des réformes visant à éliminer les obstacles auxquels elles sont confrontées. Cette année a commencé par l'adoption d'un projet de loi portant de 10 à 25 % le quota de Djiboutiennes au sein de l'Assemblée nationale. Ces quotas renforcent la visibilité des questions liées à l'inclusion et constituent un moyen efficace et concret de garantir que la question de l'égalité des genres est prise au sérieux au sein des institutions politiques. Aujourd'hui,

les femmes représentent 3 % du personnel militaire djiboutien déployé dans les opérations de maintien de la paix en Somalie, en République démocratique du Congo et au Darfour. Nous sommes conscients que ce chiffre est bas, mais nous sommes déterminés à poursuivre la mise en œuvre de ce programme. Par ailleurs, des mesures visant à accroître le nombre de femmes dans les futures opérations de maintien de la paix sont à l'étude.

Nous nous félicitons de la récente mission de solidarité conjointe ONU-Union africaine pour les femmes et la paix et la sécurité à Djibouti, dirigée par la Vice-Secrétaire générale M^{me} Amina Mohammed et l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, M^{me} Bineta Diop, qui a fait le point des progrès réalisés en matière d'autonomisation des femmes. La dixième retraite de haut niveau de l'Union africaine sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique s'est également tenue à Djibouti le mois dernier. Les participants se sont attachés à définir des mesures concrètes pour garantir la bonne gouvernance et des réformes efficaces du secteur de la sécurité, qui sont essentielles à l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique et à la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Les conflits en Afrique constituent l'une des principales raisons des déplacements forcés. Du fait de ces déplacements, les femmes sont les principales victimes du trafic des migrants et de la traite des êtres humains. Une publication récente du Centre d'études stratégiques de l'Afrique attire l'attention sur le fait que des groupes extrémistes violents et des réseaux criminels ont tout mis en œuvre pour contrôler les circuits et les revenus de ces trafics, estimés à 765 millions de dollars par an pour le circuit transsaharien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Monténégro.

M^{me} Pejanović Đurišić (Monténégro) (*parle en anglais*) : Le Monténégro s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne. En tant que membre du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, le Monténégro souscrit également à la déclaration prononcée par la représentante du Canada au nom de ce groupe de 56 États (voir S/PV.8649 (Resumption 1)). Je voudrais néanmoins faire quelques remarques à titre national.

L'année prochaine, nous célébrerons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Bien que nombreuses,

les activités entreprises dans le cadre de ce programme ne se sont pas traduites par de réels changements sur le terrain. Des obstacles pratiques et institutionnels continuent d'empêcher les femmes de participer pleinement et véritablement à tous les processus de paix. Dans le monde globalisé d'aujourd'hui, qui se caractérise par des menaces sécuritaires et des défis stratégiques très complexes et en évolution rapide, la participation active et sur un pied d'égalité des femmes et des hommes est une condition préalable à la sécurité globale et à une paix et une stabilité durables.

Comme souligné dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/800), le moment est venu de mener de toute urgence une action audacieuse pour que l'anniversaire qui sera célébré l'année prochaine donne lieu à des engagements concrets et à des mesures efficaces plutôt qu'à des discours creux. Nous devons redoubler d'efforts pour nous attaquer aux obstacles qui continuent de faire échec à notre progression, un échec qui se répercutera sur les générations futures. À cet égard, le Monténégro appuie les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général et demande à toutes les parties prenantes de prendre des mesures pour accélérer les progrès dans le cadre de la mise en œuvre de cet important programme.

Le Monténégro est fermement déterminé à appliquer toutes les résolutions découlant du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Une plus grande attention a été accordée à la participation pleine et entière des femmes dans le secteur de la sécurité. Grâce à de nombreuses réformes dans ce domaine, le cadre stratégique global a été amélioré, par exemple en rapprochant l'armée des jeunes femmes.

En août dernier, le Gouvernement monténégrin a adopté son deuxième plan d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000) pour la période 2019-2022. Le plan d'action définit clairement les mesures à prendre afin de réaliser trois priorités : l'accroissement de la participation des femmes aux processus de prise de décisions et de maintien de la paix, la protection des femmes et des filles dans les zones de conflit et l'intégration d'une perspective tenant compte des questions de genre conjuguant à une éducation en la matière dans les opérations de maintien de la paix, sans oublier l'établissement de mécanismes pour l'application de la résolution 1325 (2000) et de ses résolutions connexes. En outre, le Gouvernement monténégrin a adopté son troisième plan d'action pour l'égalité des sexes pour la période 2017-2021, qui prévoit une intégration plus

poussée de la résolution 1325 (2000) dans le secteur de la sécurité.

Nous avons créé sur le site Web du Ministère de la défense une page d'information sur les femmes dans les forces armées, qui présente toutes les activités visant à réaliser l'égalité des sexes. Nous avons également organisé des campagnes médiatiques et des journées portes ouvertes, ainsi que des visites dans les écoles afin de rehausser la visibilité des forces armées auprès des jeunes hommes et des jeunes femmes. Ces activités ont suscité chez les jeunes candidates un intérêt croissant pour les académies militaires et le service militaire volontaire.

Au niveau du secteur de la défense, les femmes représentent 12,82 % du total des effectifs. Au Ministère de la défense, ce chiffre est de 42,48 %, tandis qu'au sein des forces armées, il est de 9,19 %. Ces chiffres sont insuffisants, mais ils réaffirment notre ferme volonté de lutter contre les stéréotypes sociétaux liés au genre et confirment le faible intérêt des femmes pour les professions militaires. Ils attestent également de notre détermination à respecter les normes de l'ONU, de l'OTAN et de l'Union européenne et à poursuivre nos réformes globales en vue de transformer le secteur de la défense.

Au cours de la période à venir, nous renforcerons l'approche multisectorielle afin de réaliser ces objectifs en nous attaquant aux stéréotypes sociétaux fondés sur le genre qui ne sont pas exclusivement le fait du secteur de la sécurité et de la défense mais touchent toutes les professions. C'est là avant tout notre obligation morale et humaine, en sus de l'application des normes internationales et de la conduite réussie d'opérations militaires.

À la veille d'une année historique pour les femmes et la paix et la sécurité, je voudrais confirmer une fois de plus que nous sommes prêts à mettre pleinement en œuvre ce programme afin de garantir la participation pleine et entière des femmes aux processus de paix et de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir S/PV.8649 (Resumption 1)).

Nous remercions le Secrétaire général et tous les intervenants de leurs contributions. Nous nous félicitons

que notre débat soit axé sur la pleine mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes.

La question des femmes et de la paix et de la sécurité a été portée à l'attention du Conseil il y a 19 ans. On s'était, en effet, rendu compte que les femmes devaient être incluses et les questions de genre prises en considération si l'on voulait que le Conseil puisse réaliser efficacement ses objectifs en matière de paix et de sécurité. Depuis lors, le Conseil, de concert avec toutes les parties prenantes, a continué de développer le cadre normatif pour l'examen de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, en améliorant la collecte de données et en identifiant les outils permettant d'appliquer la résolution 1325 (2000). Pourtant, comme le Secrétaire général le note, le contraste entre la rhétorique et la réalité reste frappant. C'est pourquoi l'approche du vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, est pour nous une occasion de mettre l'accent sur de nouvelles mesures et de continuer à faire fond sur ce que nous avons accompli jusqu'ici.

À l'heure de commémorer l'anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous devons également garder à l'esprit le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui a fait des femmes en temps de conflit armé l'une de ses 12 priorités. Nous devons nous efforcer de renforcer les synergies entre ces programmes. Après tout, la réalisation de tous les droits fondamentaux des femmes et des filles et la garantie de l'égalité des sexes constituent également les pierres angulaires de la mise en œuvre intégrale et effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en ce qui concerne la participation pleine et entière des femmes aux processus de paix et la fin de la violence fondée sur le genre et de la violence sexuelle liée aux conflits.

Le rapport du Secrétaire général (S/2019/800) résume de manière détaillée nos réalisations, nos lacunes et un certain nombre de tendances préoccupantes, notamment les niveaux record de violence politique ciblant les femmes, le recours systématique à la violence sexuelle et la persistance de la violence à l'égard des artisanes de la paix et des défenseuses des droits de la personne.

En tant que prochain membre du Conseil de sécurité, l'Estonie continuera d'accorder une attention particulière aux questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Nous nous félicitons des recommandations que le Secrétaire général a adressées aux diverses parties prenantes, telles qu'elles figurent

dans son dernier rapport. Nous devons veiller à ce que les résolutions du Conseil de sécurité continuent d'être systématiquement appliquées et que soient disponibles des données ventilées par sexe, des analyses de la problématique hommes-femmes et des compétences en matière de genre. Il nous faut également jouer un rôle de chef de file et garantir l'application du principe de responsabilité dans le cadre de l'application de la résolution 1325 (2000) dont nous devons être mieux à même de surveiller et de suivre les progrès. Nous nous félicitons des travaux du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité à l'appui de l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans des contextes nationaux spécifiques, et remercions ONU-Femmes de son appui à cet égard.

Les auteurs d'actes de violence sexuelle doivent en répondre. À cet égard, il est essentiel d'apporter un appui aux victimes, notamment en leur fournissant des services de santé complets en matière de santé et de droits sexuels et procréatifs, ainsi qu'un soutien psychosocial. La violence sexuelle doit être systématiquement considérée comme un critère de désignation autonome pour l'imposition de sanctions. Nous devons continuer à renforcer la participation des conseillers pour les questions de genre et des conseillers pour la protection des femmes dans les missions des Nations Unies. L'Estonie prépare actuellement son troisième plan d'action sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous considérons qu'il s'agit d'un outil essentiel pour orienter et accélérer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Le vingtième anniversaire en 2020 doit avoir pour objectif la prise d'un engagement politique total et efficace en faveur de l'action. L'inclusion de toutes les parties prenantes, en particulier les femmes, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations locales, est cruciale à cet égard. Nous pouvons tous apporter notre pierre à l'édifice, mais la principale différence s'agissant de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) viendra en grande partie des personnes dévouées travaillant sur le terrain, qui sont souvent exposées à des risques et des menaces pour leur sécurité. Nous restons prêts à travailler avec le Conseil et tous les partenaires pour combler le fossé entre la rhétorique et la réalité et pour mettre en œuvre les objectifs que nous avons fixés ensemble en 2000.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je demander à tous mes collègues de retirer quelques paragraphes de

leur déclaration? Sinon, certains pays ne pourront pas intervenir dans ce débat.

Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Furman (Israël) (*parle en anglais*) : Les femmes et les filles du monde entier sont souvent celles qui souffrent le plus des conflits, mais elles sont aussi parmi les dernières à être associées aux processus de paix et à la prise de décisions. Elles représentent la moitié de la population mondiale, et sont également des catalyseurs de changement avérés et, pourtant, ne sont toujours pas des partenaires à parts égales dans la quête de leur propre paix et sécurité.

La question de la paix et de la sécurité n'est pas isolée. La prévention des conflits et la consolidation de la paix sont énormément influencées par les progrès du développement durable, et nous ne pouvons espérer parvenir à une paix durable sans tenir dûment compte de l'objectif 5 de développement durable. Les jeunes femmes et les filles, les femmes âgées, les femmes handicapées et les femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres doivent toutes avoir voix au chapitre si nous voulons apporter des changements à long terme.

Mon pays s'efforce de parvenir à la paix et à la sécurité depuis sa création, et les femmes jouent un rôle crucial à cet égard. Israël a fait, à maintes reprises, la preuve de son attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et, bien que nous ne soyons pas encore parvenus à la pleine égalité des genres, nous travaillons dans ce sens sur de nombreux fronts. En l'occurrence, nous avons été parmi les premiers à intégrer une partie de la résolution 1325 (2000) dans notre législation nationale, et un certain nombre de nos organisations de la société civile ont été à l'avant-garde des efforts déployés pour appliquer la résolution en Israël.

Pour promouvoir les femmes et les filles à des postes de direction, il faut commencer par investir dans l'éducation, encourager leur participation au Programme de développement durable à l'horizon 2030, accorder la priorité à l'autonomisation politique et économique des femmes et modifier les normes et perceptions sociales néfastes. L'Office israélien pour la promotion de la condition de la femme s'emploie de plus en plus activement à encourager la participation des femmes de tous horizons à l'éducation, à l'économie et aux processus politiques.

Israël se félicite des mesures prises par le Secrétaire général pour promouvoir l'égalité des genres,

la parité femmes-hommes et l'inclusion des femmes, non seulement dans le contexte de la paix et de la sécurité mais aussi aux plus hauts échelons du système des Nations Unies dans son ensemble. En tant que modèle international, il est impératif que l'Organisation des Nations Unies se conduise conformément à l'objectif de développement durable n° 5 et au programme sur les femmes et la paix et la sécurité.

À mesure que nous œuvrons ensemble à réformer le système des Nations Unies et à améliorer sa capacité à honorer ses mandats, nous sommes encouragés par des initiatives telles que l'élaboration, par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, de la nouvelle politique sur les femmes et la paix et la sécurité, ou la nouvelle méthodologie du Département des opérations de paix visant à ce que les opérations de maintien de la paix tiennent compte des questions de genre, ou encore l'initiative Action pour le maintien de la paix, lancée l'an dernier par le Secrétaire général. Nous sommes également rassérénés par les informations selon lesquelles la parité des genres a été atteinte chez les coordonnateurs résidents.

Si nous nous félicitons de cette évolution positive, nous reconnaissons toutefois que de nombreux défis subsistent. Comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2019/800), les compétences en matière d'égalité des genres doivent être renforcées dans l'ensemble du système des Nations Unies et les questions de genre doivent être prises en compte plus systématiquement.

La création d'un environnement sûr et encourageant, permettant aux femmes et aux hommes du monde entier de travailler ensemble pour la paix, fait partie intégrante de la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Mettre ce programme en œuvre, sans relever les défis que fait naître une culture de harcèlement sexuel et d'atteintes sexuelles, reviendrait à tenter de construire un bâtiment en plein tremblement de terre. Tant que les femmes seront victimes de violence et de harcèlement, elles ne pourront pas participer librement à la vie publique ou politique. Dans le cadre des efforts que nous déployons pour apporter une assistance dans ce domaine, Israël, de concert avec d'autres États Membres et le Secrétariat, s'emploie à éliminer ces pratiques. Nous sommes encouragés de voir que les États Membres de l'ONU et la société civile sont de plus en plus conscients de ces questions et s'efforcent de les reléguer à l'histoire ancienne.

Nous ne pouvons espérer instaurer une paix et une sécurité véritables tant que les femmes et les filles seront exclues du processus et que leur capacité d'influencer les décisions sera limitée. En attendant que la participation pleine et égale des femmes à la prise de décisions soit un fait acquis, nous devons tous nous engager à œuvrer ensemble pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Costa Rica.

M^{me} Villalobos Brenes (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le texte intégral de notre déclaration est disponible sur PaperSmart.

Nous sommes frappés par les conclusions de l'évaluation indépendante figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800), selon lesquelles, s'agissant de la résolution 1325 (2000), nous n'avons concrétisé que la moitié des propositions. Pour 40 % des recommandations, il reste encore du travail à accomplir; quant aux 10 % restantes, aucun progrès n'a été fait, si tant est que l'on n'accuse pas un recul.

Nous rappelons que, depuis 2000, nous reconnaissons l'importance particulière que revêt la participation des femmes à tous les processus liés aux conflits, de la prévention au maintien de la paix. Le Costa Rica tient à souligner un certain nombre de domaines dans lesquels nous devons faire des efforts, car ils sont en retard d'après le rapport du Secrétaire général.

Premièrement, il faut protéger les femmes. De même que, dans les discussions sur la paix et la sécurité, nous insistons sur l'importance de la protection des civils, nous devons insister sur le fait que la protection des femmes et des filles doit toujours être prise en compte, tant sur le plan humanitaire que pour la question des agressions et violences sexuelles, qui continuent d'être utilisées comme armes de guerre.

Deuxièmement, il faut que les femmes participent aux négociations de paix. La prise en compte des questions de genre est peut-être récente, mais cela ne signifie pas qu'elle doit être ignorée. Le Secrétaire général nous met face aux nouveaux défis que soulèvent les conflits, tels que la prolifération des acteurs non étatiques et, en particulier, l'inégalité entre les hommes et les femmes, qui est, en soi, un objectif de conflit. Face à ces défis, le Costa Rica estime que nous devons redoubler d'efforts pour donner aux femmes les moyens

de participer pleinement aux processus de rétablissement de la paix et de reconstruction.

Troisièmement, il faut en finir avec l'impunité. Traduire les coupables en justice permet d'éviter la récurrence d'atrocités criminelles contre les femmes. Le Costa Rica est préoccupé par les informations fournies par le Secrétaire général sur les ripostes lacunaires opposées à la violence sexuelle, ainsi que par le fait que les femmes, en raison de leur sexe, n'ont pas pleinement accès aux institutions chargées d'assurer la sécurité et la justice.

Quatrièmement, il faut assurer l'inclusivité des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix. Les besoins spécifiques des filles et des femmes doivent être inclus dans les stratégies de ces missions. Il faut que des femmes soient présentes dans la composition des missions, pour susciter la confiance et la compréhension et faciliter les rapprochements durant les processus de réconciliation et de réintégration.

Cinquièmement, il faut respecter les conventions relatives aux droits de la personne et au droit international humanitaire. Tant que les droits universellement reconnus des femmes continueront d'être bafoués, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne pourra pas être réalisé. Toutes les recommandations resteront lettre morte si des politiques inclusives ne sont pas adoptées.

Il faut mettre fin à la violence fondée sur le genre et à la discrimination contre les femmes et les filles, qui entravent leurs libertés de s'exprimer, de se réunir, de s'instruire, de circuler librement et d'exercer leurs droits politiques pour, entre autres, participer à ce programme.

Le Costa Rica espère que la commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) donnera lieu à des mesures pratiques et concrètes qui aboutiront à la parité entre les femmes et les hommes, contexte qui permettra aux femmes et aux filles de faire entendre leurs voix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Chidiac (Liban) (*parle en arabe*) : Je remercie la présidence britannique d'avoir convoqué la reprise du débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, et j'en profite pour me féliciter de l'adoption, la semaine dernière, de la résolution 2493 (2019). Il s'agit de la dernière d'une série de résolutions connexes, lancée par la résolution 1325 (2000), et poursuivie par

la résolution 2467 (2019) sur la violence sexuelle liée aux conflits.

À cet égard, nous réaffirmons l'importance de toutes les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, et soulignons la détermination du Liban à appliquer toutes leurs dispositions, intégralement et sans sélectivité. Ces résolutions consacrent le concept d'égalité sociale et visent à instaurer des sociétés plus justes, bénéficiant de la stabilité et des perspectives offertes par la paix et la sécurité, où les droits sont garantis sur un pied d'égalité et où les femmes se voient donner des possibilités équitables de devenir partenaires des hommes à tous les niveaux. Nous voyons des femmes déclencher des révolutions partout dans le monde aujourd'hui, en luttant pour leur liberté et la sécurité de leur société, tout en revendiquant leurs droits et en imposant aux gouvernements leur devoir d'assurer la paix, la stabilité et une vie décente.

En septembre, le Gouvernement libanais a adopté son premier plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000). Ce plan a été élaboré par la Commission nationale de la femme libanaise, en consultation avec des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, y compris des organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile, afin d'assurer la mobilisation la plus large et la plus efficace possible en vue de son application. Nous notons le rôle constructif et efficace joué par toutes les composantes de la société civile, en particulier les défenseuses et défenseurs des droits de la personne, et les ONG.

L'opérationnalisation et l'intégration des partenariats entre les gouvernements et la société civile sont déterminantes et nécessaires pour développer les mécanismes du plan, ainsi que pour sa mise en œuvre. Le Liban réaffirme, par l'intermédiaire de ce plan national, sa détermination à garantir la participation active des femmes aux efforts de consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la reconstruction postconflictuelle, ainsi qu'au maintien de la sécurité en promouvant leur participation et leur représentation au sein des structures de gouvernance locales et nationales.

Ces dernières semaines, le Liban a connu un mouvement démocratique pacifique dirigé par les femmes qui sont descendues dans la rue pour défendre leur droit de vivre décemment et leurs droits sociaux, civils, politiques et individuels. Elles sont descendues dans la rue pour protéger une société démocratique qui respecte les libertés individuelles et sociales, l'égalité

des sexes, le pluralisme et tous les droits fondamentaux de tous les être humains. Elles sont descendues dans la rue pour faire barrière entre les forces de sécurité et les manifestants afin de préserver la paix et la sécurité. Elles sont descendues dans la rue parce qu'elles croient la participation équitable et sur un pied d'égalité à la prise de décisions. Leur voix est la plus belle des voix et elle traduit avec courage, bienveillance et sincérité les préoccupations, les aspirations et les rêves de toute la société. Elles sont descendues dans la rue pour ne pas manquer leur rendez-vous avec le destin.

Seules les femmes peuvent décider de leur propre avenir. Seules les femmes peuvent tracer leur propre voie. Seules les femmes peuvent écrire leur propre destin. Seules les femmes peuvent définir leurs propres objectifs. Seules les femmes peuvent établir leurs propres ambitions dans tous les domaines. Les femmes sont les gardiennes de la paix et de la sécurité. Elles doivent donc être en mesure de décider par elles-mêmes ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Partout les femmes finiront par obtenir leurs droits, non pas parce que quelqu'un l'aura décidé, mais parce qu'il n'y a pas d'autre choix.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en sommes à la moitié de la liste d'orateurs et à la moitié du temps qui nous est imparti. Je remercie toutes les délégations de limiter leurs déclarations à quatre minutes au maximum.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Garantir la sécurité des femmes en période de conflit armé et promouvoir leur rôle dans la prévention et le règlement des conflits sont de nobles objectifs. Les atteindre nécessite une approche globale et des solutions réalistes et pragmatiques. Fondamentalement, le moyen le plus efficace de garantir la sécurité des femmes en période de conflit armé est de prévenir l'apparition de ces conflits. C'est un objectif essentiel pour notre région – le Moyen-Orient – où les femmes et les filles continuent de subir le cercle vicieux des conflits armés.

Le cas le plus grave est la situation en Palestine, où les femmes sont les premières victimes de l'occupation étrangère. L'incapacité du Conseil à protéger les femmes et les filles palestiniennes se traduit par des morts, des mises en détention, des actes de torture et des déplacements ainsi que des violations systématiques de leurs droits fondamentaux. Aucune institution ne

peut mettre fin à la souffrance des femmes en temps de conflit armé si ses résolutions et ses décisions ne sont pas appliquées. Le terrorisme et l'extrémisme violent ont également de graves répercussions sur la vie des femmes. Il faut donc déployer des efforts sincères pour protéger les femmes contre ces problèmes si dangereux. De même, les femmes sont les principales victimes de la violence sexuelle utilisée comme tactique de guerre et de terrorisme. Pour mettre fin à ce crime barbare et atroce, l'application du principe de responsabilité doit être défendue avec sérieux et fermeté.

Dans tous les cas, nous ne pouvons ignorer l'importance de l'autonomisation des femmes en tant que facteur essentiel de prévention et de règlement des conflits, ainsi que dans le cadre de nos efforts plus larges pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous ne devons pas perdre de vue à cet égard les effets dévastateurs des mesures coercitives unilatérales, qui ne font pas de distinction entre les hommes et les femmes, attentent à leurs droits fondamentaux et compromettent le rôle constructif que peuvent jouer les femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité. Parce que nous aussi nous avons été victimes d'agression, d'une invasion militaire étrangère, du terrorisme et de mesures coercitives unilatérales, nous attachons une grande importance au rôle que peuvent jouer les femmes dans l'édification d'une société sûre, stable et prospère.

En guise de conclusion, les femmes sont des partenaires actives dans la vie sociale, économique et politique de nos sociétés et ont accompli de grandes réalisations à ce jour. Fort de ces considérations, mon gouvernement est déterminé à garantir l'autonomisation des femmes et des filles dans tous les aspects de la vie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Espagne.

M^{me} Bassols Delgado (Espagne) (*parle en espagnol*) : Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est et restera une priorité pour l'Espagne. Nous sommes déterminés à avancer vers la réalisation d'une paix durable, convaincus qu'elle n'est possible qu'avec la participation effective et sous l'impulsion des femmes.

Nous avons progressé dans ce domaine depuis 2000. Cependant, les données et le récent rapport du Secrétaire général (S/2019/800) confirment que nous sommes loin d'une mise en œuvre pleine et effective de ce programme. Le Secrétaire général Guterres affirme qu'un « contraste frappant demeure entre la rhétorique

et la réalité » (S/2019/800, par. 5). Et il reste en effet beaucoup à faire sur ce plan. Pour qu'il y ait des progrès, nous avons l'obligation de prendre des initiatives concrètes et mesurables. C'est pourquoi l'Espagne et la Finlande ont lancé conjointement, en septembre, l'initiative Engagement pour 2025, qui prévoit des engagements concrets et ambitieux en vue d'accélérer la participation effective des femmes aux processus de paix et de médiation. Notre objectif est de présenter, en 2022, un rapport de suivi concernant nos engagements, conformément aux recommandations du Secrétaire général, afin de réduire l'écart entre la rhétorique et la réalité. En résumé, nous voulons obtenir des résultats très concrets qui nous permettront d'avancer.

Grâce au Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité – une initiative espagnole en place depuis 2016 – 11 pays ont adhéré à l'initiative Engagement pour 2025 à ce jour. D'autres devraient leur emboîter le pas prochainement. Tous les États Membres sont invités à unir leurs forces. La mise en œuvre de ce programme passe nécessairement par la mise en place de politiques régionales, nationales et locales, et les instruments stratégiques tels que les plans d'action nationaux sont donc un mécanisme fondamental. L'Espagne procède actuellement à l'examen de son deuxième plan d'action. Sur la base des enseignements tirés de sa mise en œuvre, nous espérons identifier de bonnes pratiques que nous partagerons avec les autres États Membres et l'Organisation. Nous sommes face à un défi qui exige de déployer des efforts soutenus, durables et porteurs de transformation.

Qu'il me soit permis, avant de conclure, d'évoquer l'éducation, qui est un outil fondamental pour l'autonomisation politique, économique et sociale des femmes. L'Espagne a accueilli cette année la troisième Conférence internationale sur la sécurité dans les écoles, qui a porté, entre autres thèmes, sur l'impact des attaques contre l'éducation pour les femmes et les filles. Les 87 participants ont convenu qu'il était essentiel de créer des synergies entre le programme pour des écoles sûres et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. J'encourage d'autres États ici présents à souscrire à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles en tant qu'instrument de prévention des attaques contre l'accès à l'éducation.

Le présent débat est le dernier grand rendez-vous au Siège avant le début de l'année 2020, durant laquelle nous commémorerons le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Il reste du chemin

à parcourir et des droits à défendre face aux attaques et même à l'inaction. L'Espagne restera solidement engagée en faveur d'un changement qui garantisse une égalité véritable dans l'exercice des droits et en matière de participation des femmes à tous les processus de prise de décisions et de consolidation de la paix. Nous serons actifs au niveau national, nous coopérerons avec ceux qui le souhaitent et nous partagerons les enseignements tirés de l'expérience au bénéfice de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Woldeyes (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Au fil des ans, nous avons entendu nombre de déclarations de l'ONU et de l'Union africaine et vu toutes sortes de politiques, stratégies et plans d'action régionaux et nationaux dont l'objectif était de garantir la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes. Des progrès ont été enregistrés, mais en dépit de tous ces efforts, un écart important persiste entre, d'une part, nos buts et nos ambitions, et d'autre part l'appui politique et financier mobilisé en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il faut redoubler d'efforts et prendre des engagements réels et concrets pour combler les lacunes décelées dans la mise en œuvre et aider les pays à élaborer des politiques et des stratégies conformes au programme. Nous ne pourrions tenir ces engagements que si nous plaçons la prévention de la violence faite aux femmes, la protection de leurs droits et leur pleine participation à la prise de décisions au cœur des politiques nationales. Sans la participation active et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la vie de la société, on ne peut pas parvenir à la paix et à la prospérité ou les préserver.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'attachement de l'Éthiopie à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et pour l'illustrer, si je peux me permettre. Au cours des 18 derniers mois, l'Éthiopie a pris un certain nombre de mesures audacieuses pour accroître la participation des femmes à la prise de décisions et leur représentation. Le Gouvernement du Premier Ministre Abiy Ahmed a atteint l'objectif de la parité de sexes, l'État est dirigé pour la première fois par une femme, et des femmes ont été nommées à la tête de la Cour suprême et du Conseil électoral national. Nous avons également créé un nouveau ministère, dirigé par une femme, qui est chargé de consolider la paix et de superviser le secteur de la sécurité du pays. En outre, nous avons considérablement augmenté le nombre de femmes occupant des postes

de direction et participant à la prise de décisions à différents niveaux du Gouvernement et dans les institutions publiques. Notre constitution garantit le droit à l'utilisation des terres et l'égalité des droits sur les biens acquis pendant le mariage.

L'Éthiopie, qui fait partie des principaux pays fournisseurs de contingents, est pleinement consciente de l'importance du rôle que jouent les soldates de la paix pour surmonter les obstacles sociaux et culturels en vue d'instaurer la confiance dans les communautés qu'elles servent. Elles suscitent chez les victimes et les communautés locales – en particulier les femmes et les enfants les plus vulnérables aux conflits et à la violence – un sentiment de sécurité et de confiance. Les soldates de la paix jouent un rôle crucial en aidant les réfugiés et les victimes de violence en l'absence de justice. Les victimes d'actes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre réagissent plus positivement à leur soutien, ce qui facilite les efforts en matière de réinsertion, de justice et de réparations. En Éthiopie, des groupes d'entraide locaux composés de femmes ont apporté un appui essentiel dans le cadre des interventions nationales suite aux récents déplacements et réinstallations, ainsi que dans les efforts de réconciliation.

Alors que nous nous faisons une joie de célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), le moment est venu de renouveler notre engagement à appliquer pleinement les résolutions que nous avons adoptées et les déclarations que nous avons faites par le passé. Les femmes doivent jouer un rôle central dans l'élaboration des politiques, la participation politique et la prévention des conflits. Nous appelons les membres du Conseil à mettre à profit la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) pour mobiliser l'appui et les ressources nécessaires à la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans son ensemble.

Il s'agit d'une version abrégée de ma déclaration. La version intégrale sera disponible en ligne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Éthiopie d'avoir rappelé à nos collègues qu'ils peuvent publier la version intégrale de leur déclaration en ligne.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Soudan.

M^{me} Elsheikh (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni d'avoir organisé le présent débat public sur le thème « Vers une mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ». Je voudrais également remercier toutes les intervenantes.

Les Soudanaises ont joué un rôle important dans la glorieuse révolution de décembre qui a déferlé sur tout le pays depuis le début de l'année et y participent pleinement. Les femmes participent activement aux manifestations, en les galvanisant et en garantissant leur nature pacifique. Elles ont également pris part concrètement aux négociations portant sur la Déclaration constitutionnelle signée en août, ainsi qu'aux négociations visant à établir les structures du nouveau Gouvernement de transition. Le Gouvernement compte actuellement quatre femmes ministres : la Ministre des affaires étrangères, la Ministre du développement social et du travail, la Ministre de la jeunesse et des sports et la Ministre de l'enseignement supérieur. Il y a également deux femmes, dont une copte soudanaise, au sein du Conseil souverain, la plus haute autorité du pays. Le Soudan a aussi fixé un quota de 40% de femmes au Conseil législatif de transition, ce qui témoigne clairement de sa volonté politique d'autonomiser les femmes et de garantir leur participation à des postes élevés, en tenant compte de la diversité géographique et religieuse du pays, et au processus de développement et de reconstruction.

La période de transition actuelle au Soudan a véritablement et concrètement transformé la situation des femmes. La Déclaration constitutionnelle appelle l'État à promouvoir les droits des femmes, y compris leurs droits socioéconomiques et politiques, ainsi que l'égalité des salaires et d'autres avantages. Elle l'engage également à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tout en envisageant des mesures préférentielles provisoires en temps de paix et de guerre. Ces avantages sont nécessaires pour garantir la participation des femmes à la vie publique et maintenir la paix et la sécurité dans le pays.

La lutte contre la violence faite aux femmes est une priorité du nouveau Gouvernement, car il s'agit de l'un des principaux obstacles à l'autonomisation et à la promotion des femmes. Des efforts sont en cours pour abroger toutes les lois qui restreignent les libertés des femmes, leurs droits et leur participation à la vie politique et économique, notamment dans les zones rurales et dans les zones touchées par le conflit au

Darfour. Nous voudrions souligner que les femmes ont joué un rôle important dans les efforts de médiation au Darfour, contribuant ainsi à l'instauration de la paix et participant à la campagne de désarmement.

Depuis son arrivée au pouvoir début septembre, le nouveau Gouvernement de transition s'efforce de promouvoir les droits de la personne. En marge de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, le Gouvernement a signé, en vertu de la loi no 74 du 25 septembre, un accord en vue de la création d'un bureau chargé de la question des droits de la personne au Soudan. L'objectif est d'améliorer la situation des droits de la personne et de fournir l'assistance technique nécessaire à cet égard. Cette mesure est importante en ce qu'elle permet d'appuyer les droits des Soudanaises et leur participation aux efforts de paix et de sécurité.

Le Soudan est déterminé à appliquer la résolution 1325 (2000) en adoptant un plan d'action national en faveur des femmes, de la sécurité et de la consolidation de la paix. Ce plan fait actuellement l'objet d'un examen, en vue de l'adapter à l'évolution récente de la situation dans le pays et de son adoption d'ici la fin de l'année.

La délégation de mon pays saisit cette occasion pour remercier le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, d'avoir chargé l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes et la paix et la sécurité de diriger une mission de solidarité au Soudan du 26 au 30 août pour s'assurer de l'engagement du nouveau Gouvernement à répondre aux préoccupations des Soudanaises en matière de paix et de sécurité, à leur permettre de se faire entendre et à garantir leurs droits et leur participation à la prise de décisions sur un pied d'égalité avec les hommes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Baati (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier la présidence britannique d'avoir organisé la reprise du débat public sur le thème « Vers une mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité : passer des engagements aux actes en prévision de la commémoration du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ».

Je voudrais également remercier sincèrement le Secrétaire général et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, ainsi que l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes et la paix et la sécurité, de

leurs exposés instructifs. Je me félicite du rapport annuel du Secrétaire général (S/2019/800) sur l'application de la résolution 1325 (2000), y compris des engagements et des recommandations qui y figurent, que la Tunisie appuie et tient à mettre en œuvre.

Je remercie en outre les représentantes de la société civile de leurs importantes contributions au débat sur cette question. Nous convenons avec eux que le moment est venu d'agir et de mettre effectivement en œuvre les textes qui ont été adoptés.

L'autonomisation des femmes et le renforcement de leur participation dans la gestion des affaires publiques et dans la prise de décisions est l'un des principes établis de la politique de la Tunisie, du fait du rôle important qu'elles jouent dans le renforcement de la cohésion de la société et de sa capacité de répondre aux différents défis, économiques, de sécurité et de développement. C'est parce qu'elle est convaincue du rôle central que joue la femme en temps de paix comme en période de conflit et de guerre que la Tunisie participe activement aux efforts internationaux visant à consolider la paix et la sécurité, notamment en participant aux opérations de maintien de la paix dans différentes régions du monde et en veillant à faire participer les femmes à ces opérations, sans oublier sa contribution importante au processus qui a conduit à l'adoption de la résolution 1325 (2000) en tant que membre non permanent du Conseil en 2000.

Attachée à cette constante dans ses politiques étrangères, la Tunisie a adopté, le 8 août 2018, un plan d'action national global en vue de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions connexes. Cette mesure a marqué l'aboutissement d'un processus qui a commencé en 2016 avec la mise en place d'une commission nationale composée de représentants des institutions publiques concernées, des organes constitutionnels et de la société civile, dont plus de 50 % sont des femmes.

Consciente de l'impact profond des conflits sur les femmes et les filles du fait de différents types d'abus et de violations auxquels elles sont exposées, ainsi que de l'aggravation des inégalités, la Tunisie a participé activement aux initiatives et aux efforts visant à régler les conflits en cours et à atténuer leurs effets dévastateurs sur cette catégorie de la population. Par ailleurs, elle s'est engagée fermement à mettre en œuvre les dispositions internationales et régionales relatives à l'égalité des sexes.

La Tunisie met tout en œuvre pour atteindre l'ensemble des objectifs énoncés dans Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 5 sur l'égalité des sexes en droits et en devoirs, qui va dans le sens de l'orientation générale du plan d'action national, qui met également l'accent sur la participation et la représentation actives des femmes à tous les niveaux de décision. À cet égard, la Tunisie attache une importance particulière au programme de formation des femmes et des filles et de renforcement de leurs capacités à participer activement à la prévention et au règlement des conflits, à la pérennisation de la paix, ainsi qu'au renforcement des capacités de la société de lutter contre toutes les formes d'extrémisme et de terrorisme et d'ancrer les droits de l'homme dans la culture et la pratique.

Pour terminer, je voudrais souligner que ce plan d'action national et les plans sectoriels que j'ai mentionnés s'inscrivent dans le cadre d'une approche globale adoptée par notre pays depuis l'indépendance, et ont connu une nouvelle impulsion depuis 2011 dans le cadre des efforts visant à garantir l'égalité des sexes, à autonomiser les femmes et à rejeter toutes les formes de violence et de discrimination fondées sur le genre.

La version intégrale de ma déclaration sera disponible en ligne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Turquie.

M^{me} Koçyiğit Grba (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer notre gratitude à la présidence sud-africaine pour avoir convoqué ce débat public annuel au Conseil de sécurité sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je voudrais également remercier la présidence britannique de la reprise du débat public aujourd'hui. Nos remerciements vont également au Secrétaire général pour son dernier rapport annuel (S/2019/800), qui contient une évaluation précieuse de la mise en œuvre des résolutions pertinentes, ainsi que des recommandations pour faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Alors que nous nous apprêtons à célébrer le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), qui a jeté les bases du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous devons faire le bilan de nos réalisations, combler les lacunes et lever les obstacles qui continuent d'entraver la réalisation de notre objectif global dans la cohérence. C'est dans cet esprit que la

Turquie s'est portée coauteur de la résolution 2493 (2019), adoptée le 29 octobre.

La Turquie a placé l'égalité entre les sexes au cœur de sa politique étrangère, et estime par conséquent que la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tenant compte de ses quatre piliers est un outil fondamental de prévention et de règlement des conflits, ainsi que de consolidation et de pérennisation de la paix. Grâce à la résolution 1325 (2000) du Conseil et aux résolutions connexes qui ont suivi, un cadre normatif solide a été établi à cette fin. Nous nous sommes également félicités de l'adoption, en avril, de la résolution 2467 (2019) sur la violence sexuelle en temps de conflit qui est, selon nous, une nouvelle amélioration concrète de ce cadre.

Nous notons avec satisfaction que ces résolutions ont encouragé le système des Nations Unies et les États Membres à redoubler d'efforts et à élaborer des programmes en vue de renforcer la participation des femmes aux postes de direction dans l'armée et les forces de l'ordre et en tant qu'agentes de consolidation de la paix dans les négociations de traités et d'accords de paix. On a également pris mieux conscience des effets asymétriques des conflits sur les femmes et de leur vulnérabilité, des aspects auxquels on accorde de plus en plus d'importance.

À cet égard, la Turquie estime que l'action menée par la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ainsi que l'élaboration de la Stratégie du Secrétaire général sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028, sont des mesures importantes visant à renforcer le rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Turquie reste déterminée à contribuer à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes en matière de protection du fait des conflits armés. Nous continuons d'apporter une assistance et un soutien psychosocial aux femmes et aux filles touchées par les conflits armés dans notre région. La Turquie a mis en place des services multiformes pour permettre aux quelque 3,5 millions de Syriens, dont 1,6 million de femmes, qui ont fui le conflit en Syrie et ont trouvé refuge en Turquie, de vivre dans la dignité.

Les centres de santé mis en place par le Ministère turc de la famille, en coopération avec le Ministère de la santé et le Fonds des Nations Unies pour la population, proposent à ces femmes et filles des programmes de formation en matière de santé, un soutien global et des programmes d'autonomisation. Depuis 2014, le programme a apporté un appui multidimensionnel à près de 400 000 réfugiés à l'intérieur et à l'extérieur des centres de réfugiés provisoires. En 2020 et 2021, nous comptons renforcer la capacité de ces services et d'élargir la portée de ce projet.

Alors que nous déployons des efforts considérables pour atténuer les multiples effets négatifs du déplacement des femmes touchées par le conflit armé, nous regrettons qu'au début, ce débat public ait été utilisé à mauvais escient pour proférer des mensonges sur l'opération antiterroriste limitée menée par mon pays au-delà de ses frontières. Les vues de la Turquie sur cette question ont été amplement présentées au Conseil de sécurité le 24 octobre (voir S/PV.8645). Nous rejetons et condamnons catégoriquement toute représentation erronée des efforts antiterroristes de la Turquie. Il est clair que nous n'avons pas de leçons de morale à recevoir de ceux qui se sont abstenus de faire leur part s'agissant d'assumer les responsabilités liées à la crise des réfugiés.

Même si des progrès mesurables ont été réalisés, il reste beaucoup à faire pour mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cela exige des efforts concertés non seulement de la part des États Membres, mais aussi de la part des entités des Nations Unies, des organisations régionales et de la société civile. Il est impératif de s'attaquer directement aux causes profondes des conflits, notamment par la promotion de l'égalité entre les sexes et une participation véritable et renforcée des femmes à toutes les formes de médiation, à la prévention des conflits, aux opérations de paix des Nations Unies, au relèvement après le conflit et aux processus de consolidation de la paix.

Il va sans dire que des efforts supplémentaires s'imposent pour accroître le nombre des femmes qui jouent un rôle de direction dans les négociations, et ce faisant, renforcer leur participation à la prise de décisions politiques et économiques. Alors que nous nous apprêtons à célébrer le vingtième anniversaire de la résolution, 1325 (2000), la Turquie est prête à jouer son rôle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Rutikanga (Rwanda) (*parle en anglais*) : Ce débat public intervient au moment opportun en ce qu'il permet de réfléchir aux progrès enregistrés, aux défis qui subsistent et au travail qui reste à accomplir sur les questions liées au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, alors que cela fait 10 ans depuis que le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles en période de conflit a été créé et près de 20 ans depuis que la résolution 1325 (2000) a été adoptée.

Les questions concernant les femmes et la paix et la sécurité constituent le fondement même d'une paix durable. La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité implique une véritable participation à tous les aspects de la médiation, du règlement des conflits, de la négociation des accords de paix et de la consolidation de la paix. Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) en 2009, 19 résolutions connexes ont été adoptées, qui ont toutes mis l'accent sur les souffrances qu'endurent les femmes du fait des conflits armés et ont reconnu que ce sont les femmes qui paient le plus lourd tribut aux conflits.

Malheureusement, en dépit de toutes ces résolutions, les atrocités commises contre les femmes et les filles dans les conflits armés se poursuivent. Aujourd'hui encore, des guerres continuent d'être menées en prenant pour cible le corps de femmes au moyen d'actes de terreur dans le but de détruire irrémédiablement le tissu social des communautés ciblées. Il nous reste encore beaucoup à faire pour promouvoir l'autonomisation des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. À cet égard, je voudrais formuler les recommandations suivantes.

La volonté politique des États Membres et du Secrétariat de l'ONU ainsi que l'engagement de toutes les parties à un conflit sont essentiels pour créer les conditions nécessaires à une véritable participation des femmes. Il est particulièrement difficile de comprendre l'absence de femmes dans les négociations des accords de paix appuyés par l'ONU, comme l'a indiqué la Directrice exécutive d'ONU-Femmes dans son exposé (voir S/PV.8649).

La question des femmes et de la paix et de la sécurité doit être au cœur de toutes les missions de maintien de la paix dotées d'un mandat de protection des civils. Une mise en œuvre efficace exige des investissements accrus pour permettre aux missions de maintien de la paix de recruter de conseillers sur les

questions liées aux femmes et à la paix et à la sécurité et d'établir régulièrement des rapports. La protection des civils est et restera le moteur de l'engagement du Rwanda dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En tant que troisième pays fournisseur de contingents, nous sommes pleinement engagés en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les opérations de paix des Nations Unies.

Il est essentiel de sensibiliser le public et de renforcer les capacités des communautés locales, car elles sont les premières à intervenir en cas de violences sexuelles liées aux conflits. Pendant la période de reconstruction au Rwanda, les communautés locales ont joué un rôle essentiel pour garantir une prévention efficace, la communication d'informations en temps voulu et le respect du principe de responsabilité.

S'agissant de l'accent placé sur une approche axée sur les rescapés, il convient de renforcer la protection et la réadaptation des victimes de violence sexuelle dans les conflits armés grâce à la fourniture de services, notamment des soins médicaux, au soutien psychologique, à la protection des victimes et à une assistance juridique. À cet égard, nous félicitons M^{me} Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, d'avoir accordé une attention particulière aux rescapés lors de la manifestation organisée la semaine dernière pour commémorer le dixième anniversaire du mandat sur les violences sexuelles en période de conflit. Nous nous félicitons du lancement du Fonds international pour les rescapés de violences sexuelles liées à des conflits par les lauréats du prix Nobel de la paix, le docteur Denis Mukwege et M^{me} Nadia Murad, et nous encourageons davantage de membres à l'appuyer.

Il est essentiel d'apporter aux pays qui en ont besoin un appui pour renforcer le cadre juridique et politique de promotion des droits des femmes et des enfants. La prévention de la violence sexuelle commence par des institutions solides et des cadres juridiques d'une portée exhaustive en temps de paix. Il est essentiel d'amener les auteurs de violence sexuelle à répondre de leurs actes pour rendre justice aux victimes et pour prévenir de nouveaux crimes.

Au niveau national, il est essentiel d'adopter et de mettre en œuvre des politiques nationales et des plans d'action nationaux, et de déployer des efforts dans des cadres régionaux pour sensibiliser le public aux droits

des femmes et à l'importance de leur rôle et de leur participation aux processus de paix.

En ce qui concerne tous les aspects que j'ai mentionnés, y compris d'autres figurant dans ma déclaration écrite, le Rwanda accueillera le Sommet mondial sur le genre 2019 du 25 au 27 novembre, sous le thème des contraintes qui empêchent l'égalité entre les hommes et les femmes. Tous les États Membres sont invités à participer.

La Présidente (*parle en anglais*) : Comme nous sommes un peu en retard, j'invite une fois de plus les orateurs à limiter leur déclaration à quatre minutes. Je leur rappelle que le collier du microphone commencera à clignoter au bout de quatre minutes, après quoi un de mes collègues viendra encourager l'orateur à terminer sa déclaration. Sinon, je serai au regret de devoir interrompre l'orateur.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), des progrès remarquables ont été accomplis dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité. Toutefois, l'inégalité entre les sexes et la discrimination à l'égard des femmes restent des défis majeurs de notre époque. Pour permettre aux femmes d'être des agentes de changement et de contribuer à un monde plus pacifique, viable et prospère, nous devons veiller à ce qu'elles puissent jouir pleinement de leurs droits et réaliser pleinement leur potentiel. Nous devons créer un environnement favorable, inclusif et exempt de discrimination, de normes et d'attitudes sociales injustes. Ce n'est qu'alors que nous pourrions entendre les voix des défenseuses des droits de la personne, des dirigeantes politiques, des actrices du secteur de la justice et de la sécurité, des soldates de la paix, des médiatrices, des femmes journalistes, des militantes et des dirigeantes de la société civile, des voix qui sont indispensables pour pérenniser la paix et la sécurité.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'inviter davantage de femmes à présenter des exposés, y compris des représentantes de la société civile. Nous saluons les efforts visant à prendre systématiquement en compte les questions de genre et à promouvoir la représentation des femmes et leur participation effective aux travaux menés par l'ONU dans les domaines de la prévention des conflits, du règlement des conflits et de la pérennisation de la paix, y compris la stratégie du Secrétaire général

sur la parité des sexes parmi le personnel en tenue pour la période 2018-2028. Dans le cadre des contributions annoncées en vue du vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le Liechtenstein continuera de privilégier les piliers de la participation, de la prévention et de la protection dans le contexte de sa coopération internationale humanitaire et pour le développement.

L'inégalité entre les sexes, y compris les stéréotypes dangereux liés au genre et les dynamiques de pouvoir abusives, est à l'origine des violences sexuelles et fondées sur le genre. S'il est vrai que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par ces violences, il y a aussi des hommes et des garçons parmi les victimes. Le rapport annuel de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (S/2019/280) et les rapports de l'organisation non gouvernementale All Survivors Project, basée au Liechtenstein, décrivent des cas de viol, de viol collectif et de nudité forcée ainsi que d'autres formes de traitement inhumain et dégradant dont sont victimes des hommes au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, au Sri Lanka et en République arabe syrienne, principalement en détention. Le dernier rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants dans le conflit armé en Afghanistan (S/2019/727) indique que la majorité des cas de violence sexuelle signalés concernent des garçons.

La résolution 2467 (2019) et son approche axée sur les rescapés figurent parmi les réalisations les plus récentes du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Elle met l'accent sur les groupes qui sont particulièrement vulnérables ou qui sont susceptibles d'être spécifiquement visés par la violence sexuelle liée aux conflits. Par cette résolution, le Conseil de sécurité demande que les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle dans des situations de conflit et d'après conflit mettent l'accent de manière plus systématique sur la nature de ces violations commises en fonction du sexe contre toutes les populations touchées, y compris les hommes et les garçons. Cela est de la plus haute importance, car le nombre de cas de violence sexuelle contre les hommes et les garçons signalés reste très faible, en raison de l'absence de cadres juridiques, des tabous culturels et de la crainte de la stigmatisation. En plus de la mise en œuvre de la résolution 2467 (2019) et des résolutions sur lesquelles elle s'appuie, nous demandons que la violence

sexuelle liée aux conflits soit intégrée parmi les critères de qualification des régimes de sanctions.

Le respect du principe de responsabilité fait partie intégrante de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. Le système de justice pénale international a fait œuvre de pionnier dans ce domaine. Cette année, la Cour pénale internationale (CPI) a déclaré le chef de guerre Bosco Ntaganda, de la République démocratique du Congo, coupable de 18 chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Il s'agit d'un verdict historique, étant donné que les mêmes normes ont été appliquées aux crimes de violence sexuelle commis contre les hommes et à ceux commis contre les femmes. Ce verdict confirme clairement que de tels crimes constituent des actes de viol et n'ont pas été classés dans une catégorie de crimes moins graves. Grâce à ce verdict, justice a été rendue aux rescapés en République démocratique du Congo, mais dans d'autres pays touchés par des conflits, notamment en Syrie et au Myanmar, les auteurs de violences sexuelles continuent de jouir de l'impunité et les victimes et les rescapés sont livrés à eux-mêmes. Nous demandons au Conseil de sécurité de renvoyer ces situations devant la CPI et nous continuerons d'appuyer fermement les mécanismes de responsabilisation créés par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme, respectivement. Nous restons déterminés à renforcer la justice pénale et le respect du principe de responsabilité pour les violences sexuelles et fondées sur le genre dans les situations de conflit, notamment en appuyant le travail important réalisé par ONU-Femmes et l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : L'adoption de la résolution 1325 (2000) a marqué un tournant décisif, en faisant de la question concernant les femmes et la paix et la sécurité une importante question de sécurité et en reconnaissant clairement l'importance du rôle des femmes dans la prévention des conflits, le maintien de la paix, le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

Depuis lors, des progrès ont été accomplis tant par l'ONU que par les États Membres. Pourtant, aujourd'hui encore, les femmes sont délibérément exclues dans plusieurs domaines de par le monde, comme le confirme malheureusement le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/800).

Nous devons faire davantage pour inverser cette tendance. Il est inacceptable que l'exploitation et les atteintes sexuelles soient utilisées comme tactique de guerre pour détruire la dignité des femmes, la confiance des familles et le tissu social.

Qu'il me soit permis de faire part des mesures prises par le Népal pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) et la résolution 1820 (2008).

En 2011, le Népal a adopté son premier plan d'action national quinquennal. Il a été le premier pays d'Asie du Sud et le deuxième d'Asie à le faire. Le Népal a récemment mis au point un deuxième plan national portant sur une période de trois ans, et nous sommes déterminés à l'adopter sans tarder.

Le Népal a une expérience toute particulière en matière d'instauration et de consolidation d'une paix pérenne, étant donné sa transition d'un conflit armé à une transformation pacifique. Les femmes ont joué un rôle majeur dans notre processus de paix, et le Népal est prêt à partager son expérience et les enseignements tirés de la participation constructive des femmes à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la restructuration et à la reconstruction après les conflits, tout cela dans le but de réaliser les objectifs de développement durable en temps voulu.

Notre Constitution a fixé de nouvelles orientations avec un quota obligatoire de 33 % s'agissant de la représentation des femmes aux niveaux fédéral, provincial et local. Elle garantit l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de la vie nationale et a prévu la création d'une Commission nationale des femmes indépendante et puissante, chargée de surveiller et de préserver les droits et les intérêts des femmes dans le pays. Au titre de la Constitution népalaise, le Président et le Vice-Président du pays ne doivent pas appartenir au même sexe ou à la même communauté. Par ailleurs, le poste de Président ou de Vice-Président de la Chambre basse de même que le poste de Président ou de Vice-Président de la Chambre haute doivent être occupés par une femme. Pour garantir la représentation des femmes au sein de l'appareil étatique, 33 % des postes dans les services gouvernementaux, y compris dans les forces de sécurité, sont réservés aux femmes.

Le Népal, cinquième pays fournisseur de contingents, est déterminé à accroître le nombre de femmes soldats de la paix sur le terrain. En tant qu'État Membre responsable, nous sommes résolus à

prendre des mesures dans ce sens pour nous acquitter de notre responsabilité.

Pour conclure, la paix ne peut être réalisée et maintenue sans la participation effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, au rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix. Le Népal est déterminé à accélérer ses efforts pour garantir la participation effective des femmes à tous les secteurs de la société et compte travailler en collaboration avec la communauté internationale pour faire du monde un endroit plus sûr et plus prospère au XXI^e siècle, grâce à la participation des femmes à la société, dans la dignité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Malte.

M. Sacco (Malte) (*parle en anglais*) : Malte s'associe à la déclaration qui a été faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir S/PV.8649 (Resumption 1)).

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la reprise de cette séance aujourd'hui pour débattre de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en tant que contribution aux préparatifs du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), qui sera célébré l'année prochaine.

Nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine de la participation des femmes et des filles aux questions relatives à la paix et à la sécurité, notamment leur participation à la prise de décisions et pour ce qui est de prévenir la violence liée aux conflits et d'assurer la protection contre celle-ci.

Les violences contre les femmes et les filles dans les situations de conflit se poursuivent et sont exacerbées par les problèmes de paix et de sécurité auxquels la communauté internationale est confrontée, notamment les migrations et les déplacements massifs, la montée de l'extrémisme violent et du terrorisme, les conflits et la prolifération des armes. Nous devons poursuivre nos efforts pour changer cette situation.

Depuis que Malte a annoncé l'engagement qu'elle a pris d'adopter son premier plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité en avril, les travaux ont déjà bien avancé. Nous restons convaincus qu'il importe, dans les situations de conflit, d'après-conflit et de fragilité, de garantir la participation des femmes et des filles sur un pied d'égalité avec les hommes à tous les aspects politiques, économiques, sociaux et de sécurité de leur société. C'est une condition préalable

à la création de sociétés inclusives et pacifiques, au développement durable et à la paix. En s'engageant en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, Malte contribue à rattraper le retard accusé dans sa mise en œuvre. Nous appuyons pleinement les activités de l'ONU relatives à ce programme.

Le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sera pour nous tous l'occasion de faire le point non seulement sur les progrès accomplis, mais aussi sur les défis qui se profilent à l'horizon dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

M^{me} Azucena (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon pays, les Philippines.

Les États membres de l'ASEAN conviennent qu'il importe que les femmes participent pleinement, effectivement, véritablement et dans des conditions d'égalité à toutes les étapes du processus de paix, étant donné le rôle indispensable qu'elles jouent dans la prévention et le règlement des conflits, la consolidation et le maintien de la paix, tel qu'énoncé dans la résolution 1325 (2000) et dans nombre de résolutions ultérieures. Forts de cette conviction, les dirigeants de l'ASEAN ont publié en novembre 2017 une déclaration commune sur la promotion de la question concernant les femmes et la paix et la sécurité au sein de l'ASEAN, qui encourage l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les politiques et programmes portant notamment sur la protection des femmes et des filles.

En août, une autre déclaration commune de l'ASEAN sur les femmes et la paix et la sécurité a été publiée dans le cadre du Forum régional de l'ASEAN. En septembre dernier, l'ASEAN a organisé une conférence de hauts fonctionnaires sur la prise en compte des questions de genre dans le cadre de la Communauté politique et de sécurité de l'ASEAN. Cette conférence est la troisième d'une série de conférences organisées en vue de l'intégration des questions de genre dans les trois piliers communautaires de l'ASEAN. La première conférence s'est tenue en juin 2018 dans le cadre de la

Communauté socioculturelle de l'ASEAN et la seconde en décembre 2018 dans le cadre de la Communauté économique de l'ASEAN. Les conférences organisées tout récemment se sont penchées, entre autres choses, sur la promotion de l'autonomisation des femmes et de leur participation dans les situations d'après-conflit et sur la mise en œuvre de la déclaration commune sur la promotion de la question concernant les femmes et la paix et la sécurité au sein de l'ASEAN.

De plus, en 2018, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte de l'ASEAN et aux fonctions de l'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation, l'ASEAN a créé un Registre sur les femmes et la paix. Ce Registre est un répertoire des dirigeantes de l'ASEAN possédant des compétences spécialisées dans les divers aspects des processus de paix et de réconciliation, notamment en tant que négociatrices, médiatrices, facilitatrices et chercheuses. La création du Registre s'inscrit dans l'objectif visant à renforcer les capacités des femmes en matière de consolidation de la paix, à promouvoir une représentation équilibrée des genres dans les activités concernant la paix et les conflits et à tirer parti des capacités des expertes de l'ASEAN en matière de paix et de réconciliation.

L'ASEAN estime que le renforcement de la participation des femmes à la prise de décisions en matière de gestion et de règlement des conflits contribuera à réparer la fracture sociale tout en permettant aux femmes de contribuer à l'instauration d'un dialogue soutenu permettant de parvenir à la paix et à la stabilité.

L'ASEAN est convaincue que la paix et la sécurité sont essentielles à la réalisation du développement durable. À cette fin, elle reconnaît et promeut le rôle indispensable que les femmes jouent à toutes les étapes du processus de paix, notamment dans les efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits. L'ASEAN réaffirme son attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et continuera de travailler en étroite collaboration avec les autres États Membres, l'ONU et les organisations régionales à la réalisation de ses objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Sierra Leone.

M^{me} Sulimani (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Faute de temps, je me contenterai de dire que tous les protocoles ont été respectés. Qu'il me soit permis

d'omettre les salutations d'usage. Cela étant dit, nous soumettrons notre déclaration détaillée via PaperSmart.

Depuis l'adoption de la résolution historique 1325 (2000), mon pays a maintenu son engagement en faveur de la mise en œuvre de l'esprit et de la lettre de cette résolution et des autres résolutions pertinentes, dont celle qui a été adoptée il y a six jours, la résolution 2493 (2019). Alors que nous reprenons les débats aujourd'hui pour évaluer les progrès accomplis jusqu'à présent, à l'approche du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), ma délégation a le plaisir d'informer les États Membres des progrès accomplis en matière de mise en œuvre.

Peu après l'adoption de la résolution 1325 (2000), la Sierra Leone a rejoint les États Membres qui étaient prêts à ouvrir la voie en matière de mise en œuvre de cette résolution ambitieuse. Nous avons été le quatrième pays d'Afrique de l'Ouest, le septième d'Afrique et le dix-septième au niveau mondial à adopter un plan d'action national en vue de la mise en œuvre intégrale de cette résolution. Notre premier plan d'action national a mis en lumière notre volonté et notre responsabilité s'agissant d'assurer la sécurité des femmes et des filles et de renforcer leur participation directe aux efforts de prévention des conflits, de règlement des conflits et de consolidation de la paix dans le pays.

Faisant fond sur ces acquis et conformément à l'engagement que nous avons pris envers ONU-Femmes en avril dernier, nous avons élaboré et adopté un plan d'action national de deuxième génération, qui souligne les valeurs fondamentales que sont la prévention de la violence, la protection, la participation et le relèvement. Le plan traite de questions allant de la prévention des conflits au sein des communautés à la lutte contre leurs causes profondes à tous les niveaux.

Conformément aux obligations qui nous incombent en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, nous avons établi notre septième rapport périodique et attendons qu'il soit présenté à son comité. Au titre de notre engagement en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, nous avons consacré le groupe thématique 5 de notre plan national de développement à moyen terme pour la période 2019-2023 à l'autonomisation des femmes, des enfants et des personnes handicapées.

La Sierra Leone continuera de fournir un environnement politique et juridique propice à la

protection des femmes et des filles et à leur participation aux processus de prise de décisions, de consolidation de la paix et de développement à tous les niveaux. Nous avons récemment promulgué la loi de 2019 sur les infractions sexuelles, qui porte amendement à la loi de 2012, afin d'inclure des éléments de sanctions dissuasives contre les auteurs de viol et d'autres formes de violence sexuelle et fondée sur le genre.

En tant que pays qui a connu une guerre civile durant laquelle la violence sexuelle a été largement et systématiquement utilisée contre des femmes et des filles sans défense, la question de la protection contre les sévices, l'exploitation et la violence restera une priorité absolue de notre programme de développement. Le Gouvernement sierra-léonais continuera d'accorder à cette question l'attention qu'elle mérite. Le Parlement sierra-léonais, par exemple, a adopté le programme pour les femmes et la paix et la sécurité le 14 février, ce qui constitue un jalon important pour sa promotion en Sierra Leone.

Nous pensons que la violence à l'égard des femmes et des filles n'a pas sa place dans notre société et ne ménagerons aucun effort pour renforcer les mécanismes de prévention et de riposte. La déclaration officielle d'une urgence nationale sur le viol et la violence sexuelle faite par notre président, S. E. M. Julius Maada Bio, le 7 février, constitue l'un de ces importants mécanismes de prévention, prévoyant, entre autres éléments, l'emprisonnement à vie pour pénétration sexuelle de mineurs et la création d'une division spéciale de lutte contre le viol et la pénétration sexuelle de mineurs.

On ne saurait trop insister sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix dans le monde d'aujourd'hui. Le Gouvernement sierra-léonais apprécie à leur juste valeur leur contribution à l'édification de la nation, en particulier dans le cadre des initiatives de rétablissement et de consolidation de la paix. C'est pourquoi les femmes de notre pays continueront de jouer un rôle essentiel dans la réalisation de la paix et du développement durable.

Ma délégation se réjouit de constater que beaucoup a été fait par nos pays, l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions compétentes pour appliquer la résolution 1325 (2000). Notre armée a récemment recruté du personnel militaire entièrement féminin. Le recrutement de femmes dans la police et d'autres organismes d'application de la loi a également augmenté au fil des ans. Nous pensons que ces mesures permettront de renforcer la participation des femmes

aux missions de maintien de la paix de par le monde dans lesquelles nous avons déployé des effectifs.

Nous continuerons d'appuyer l'appel lancé par le Conseil dans sa résolution 2242 (2015) en faveur du doublement du nombre de femmes dans les contingents militaires et de police des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Je voudrais conclure en disant que la résolution 1325 (2000) a été adoptée trois ans avant la déclaration officielle de la fin de la guerre civile en Sierra Leone. C'est pourquoi nous adhérons aux principes fondamentaux de cette résolution et d'autres résolutions pertinentes et continuerons de consolider les progrès réalisés en assurant la participation de toutes les parties prenantes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler aux délégations qu'elles doivent s'en tenir à quatre minutes si possible, afin que tous les orateurs aient la possibilité de prendre la parole avant 18 heures.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur de faire une déclaration sur le thème « Vers une mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité : passer des engagements aux actes en prévision de la commémoration du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ». Il s'agit d'une résolution historique, car c'était la première fois que le Conseil se penchait sur les répercussions disproportionnées et singulières des conflits armés sur les femmes; reconnaissait combien étaient sous-estimées et inexploitées les contributions que les femmes apportaient à la prévention des conflits, au maintien de la paix, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix; et soulignait l'importance d'une participation pleine, égale et active des femmes à l'instauration de la paix et de la sécurité.

L'État équatorien dispose d'un cadre juridique solide qui garantit la validité, l'exercice et le respect des droits des femmes sur la base de deux piliers fondamentaux : la Constitution, qui prévoit explicitement l'égalité des sexes, et les instruments internationaux contraignants ratifiés par l'Équateur. En septembre 2018, l'Équateur est devenu le cinquième pays au monde à avoir ratifié les 18 conventions des Nations Unies sur la protection des droits de l'homme. Dans ce cadre, le pays a signé et ratifié toutes les conventions internationales

relatives à la promotion et à la protection des droits des femmes, telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en octobre 1981, et la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, également connue sous le nom de Convention de Belém do Pará, en juin 1995.

L'Équateur a progressivement mis en œuvre les responsabilités ainsi contractées, non seulement par la présentation périodique de rapports aux comités créés en vertu de ces instruments internationaux, mais aussi par la mise en œuvre formelle et concrète de leurs recommandations. Nous sommes également attachés au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs du développement durable et appelons au respect de l'objectif 5 sur l'égalité des sexes.

Nous nous félicitons des progrès accomplis pour garantir les droits des femmes et des filles dans divers domaines de par le monde. Cependant, nous sommes conscients que les femmes continuent d'être confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination. En Équateur, nous savons qu'il nous reste beaucoup à faire pour établir une véritable égalité de droits entre les femmes et les hommes et éliminer la discrimination, mais nous multiplions nos efforts, jour après jour.

L'Équateur s'est engagé à promouvoir l'autonomisation politique et économique des femmes et reconnaît leur contribution à la prévention des conflits, au maintien de la paix, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Il sait aussi l'importance de leur participation pleine et active à la recherche de la paix. La Constitution de la République de l'Équateur établit que l'Équateur est un État de droit constitutionnel qui adopte des mesures volontaristes pour promouvoir une véritable égalité des titulaires de droits se trouvant en situation d'inégalité et accorde une protection prioritaire, dans les domaines public et privé, aux victimes de violences sexuelles.

La Constitution dispose également que les forces armées sont une institution qui a pour mission de protéger les droits, les libertés et les garanties des citoyens. L'incorporation des femmes dans les forces armées a augmenté depuis 2009, année où elles représentaient 1,1 % du total des effectifs militaires. En 2012, ce chiffre avait doublé, et en 2018, il était de 3,5 %. L'Équateur compte actuellement des femmes officiers déployées en qualité d'observatrices auprès de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et est en train d'intégrer des femmes

membres de la Police nationale dans les missions de paix des Nations Unies.

Le Ministère de la défense nationale a assimilé le concept de défense à un bien public et, à ce titre, les questions de genre sont prises en compte dans sa politique de défense. Les droits de l'homme sont considérés comme un domaine d'action de cette politique, qui promeut également l'égalité des sexes, les pratiques de coexistence pacifique, le respect de l'identité culturelle des différents membres des forces armées et l'application effective des résolutions 1325 (2000) et 1889 (2009).

Pour terminer, nous nous félicitons de disposer d'un espace pour parler de nos réalisations et des objectifs qui restent à accomplir afin de reconnaître les contributions des femmes à la prévention des conflits, au maintien de la paix, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Nous espérons sincèrement pouvoir unir nos efforts en vue d'un dialogue productif et fructueux qui favorise l'égalité des sexes et la promotion des femmes dans tous les domaines. C'est là essentiel si nous voulons honorer l'engagement que nous avons pris de ne laisser personne pour compte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Azerbaïdjan.

M^{me} Mehdiyeva (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : D'emblée, nous remercions la présidence britannique d'avoir organisé la reprise du débat public aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité, dont l'importance ne saurait être sous-estimée, alors que nous nous acheminons ensemble vers plusieurs jalons importants l'année prochaine.

Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport annuel sur l'application des résolutions 1325 (2000) et 2122 (2013) (S/2019/800).

À ce stade, passer des engagements aux actes devrait être un choix évident : toutes les femmes et les filles, quelle que soit leur situation, doivent se voir garantir l'égalité et l'inclusion. Les normes et stéréotypes sociétaux qui sous-tendent les inégalités entre les sexes doivent être combattus par l'éducation, le dialogue, la participation et d'autres mesures efficaces. La complexité croissante des conflits dans le monde, qui s'accompagne de niveaux record de déplacements forcés et d'une absence de solutions durables, ne fait qu'aggraver les défis auxquels se heurtent les femmes et exacerber leurs vulnérabilités. Nous soutenons la participation des femmes à tous les stades de la prévention et du règlement des conflits.

Étant un pays dont une grande partie du territoire est sous occupation militaire et dont la population est victime de nettoyage ethnique et d'autres crimes graves, nous considérons que la sécurité des civils est de la plus haute importance. Un million de réfugiés et de personnes déplacées azerbaïdjanais, dont la moitié sont des femmes, ont été expulsés de leurs foyers et vivent dans l'incertitude depuis plus de trois décennies. La communauté internationale ne peut rester silencieuse face aux atrocités et aux violations flagrantes du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Alors que nous insistons pour que soient prises des mesures concrètes aux fins de faire progresser le programme du Conseil de sécurité pour les femmes et la paix et la sécurité, nous tenons à souligner que le respect du droit international et l'exécution des obligations qui en découlent, y compris celles énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil, sont indispensables pour défendre efficacement les droits des femmes déplacées en Azerbaïdjan.

L'Azerbaïdjan a pris d'importantes mesures pour améliorer la situation des réfugiés et des déplacés. Rien qu'en 2018, 156 000 déplacés se sont vu accorder de nouveaux logements. La Commission nationale pour les questions relatives à la famille, aux femmes et à l'enfance, en collaboration avec le Haut-Commissaire pour les réfugiés, a mené, au cours des cinq dernières années, deux projets destinés à prévenir et éliminer les violences fondées sur le genre parmi les réfugiés et déplacés.

La stratégie la plus efficace pour autonomiser les femmes et les filles consiste à nous attaquer de manière préventive aux obstacles qui limitent leur capacité à réaliser pleinement leur potentiel. À cet égard, l'adoption de politiques et de mécanismes tenant compte de la problématique femmes-hommes peut créer un environnement favorable et propice à la réussite des femmes. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général : il faut accorder la priorité à l'autonomisation économique des femmes pendant et après les conflits et en faire une stratégie de prévention et une condition préalable au développement durable. Les femmes sont indispensables à la croissance économique et à la stabilité communautaire.

L'Azerbaïdjan attache une grande importance à l'autonomisation des femmes. Ces dernières années, en identifiant, grâce à une meilleure collecte de données, les obstacles en place, nous avons pu mettre en œuvre des politiques et programmes adaptés aux besoins

spécifiques des femmes et des filles. En 2016 et 2017, la Commission nationale pour les questions relatives à la famille, aux femmes et à l'enfance, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, a mis en œuvre un projet visant l'élaboration du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. Un groupe de travail sur les femmes et la paix et la sécurité, représentant diverses parties prenantes, a été mis en place à cette fin et a supervisé la rédaction du projet de plan d'action national. Ledit projet est actuellement à l'examen.

En mai 2018, la Commission nationale a organisé le cinquième forum des femmes, consacré au centième anniversaire du droit de vote des femmes en Azerbaïdjan. L'octroi du droit de vote aux femmes, en 1918, a été l'un des jalons de l'histoire de l'Azerbaïdjan.

Les femmes représentent 48,2 % de la population active. Nous avons fait des progrès considérables en matière de parité des genres au sein des institutions publiques. La proportion de femmes nommées à des postes gouvernementaux clefs a sensiblement augmenté ces dernières années. La représentation des femmes à l'Assemblée nationale est passée de 11 % en 2005 à 17 % en 2015. Au niveau municipal, les femmes comptent pour 35 % des candidats élus.

L'Azerbaïdjan est partie à tous les principaux accords internationaux relatifs à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres. Nous restons déterminés à promouvoir les droits des femmes et à garantir leur participation pleine et concrète aux processus de prise de décision.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Iteboje (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir accepté de reprendre ce débat, et l'Afrique du Sud d'avoir mis en exergue le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

À l'approche du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui avait été présentée par la délégation namibienne, nous devons faire le point des progrès accomplis dans l'élaboration de politiques et de stratégies visant la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il est notoire que les femmes sont rarement à l'origine de conflits violents, or elles en subissent les pires conséquences, sur de multiples fronts – physique, psychologique, économique, social et politique. Les femmes sont souvent victimes d'impitoyables chefs

de guerre qui utilisent systématiquement le viol et la violence sexuelle comme armes de guerre. Leur souffrance est aggravée par leur exclusion des processus clefs de prise de décisions susceptibles de conduire à la paix et à la stabilité.

À cet égard, nous espérons que le présent débat sera l'occasion de réfléchir aux progrès réalisés dans l'application de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures, et aux défis rencontrés en la matière, et de proposer des moyens de remédier aux principales lacunes et difficultés s'agissant d'obtenir les ressources nécessaires pour promouvoir le rôle des femmes dans le contexte du dispositif mondial pour la paix et la sécurité, dans la perspective du vingtième anniversaire de ladite résolution.

Nous reconnaissons que le Conseil de sécurité a donné l'impulsion nécessaire pour promouvoir le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, à commencer par la résolution 1325 (2000), qui constitue le fondement des résolutions ultérieures du Conseil. En Afrique, l'Union africaine a été une plateforme utile pour la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en mettant l'accent sur la participation des femmes et des jeunes au développement du continent. Cela se reflète clairement dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'Union africaine dispose actuellement de plus de 14 instruments consacrés à la question des femmes et de la paix et la sécurité.

Au niveau sous-régional, en septembre 2010, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, a élaboré un plan d'action intégré pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Ce plan d'action souligne l'importance du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, les efforts de médiation et de consolidation de la paix, et la reconstruction des sociétés après un conflit.

Faisant fond sur ces efforts sous-régionaux, le Nigéria a lancé, en 2013, un plan d'action national visant à appliquer pleinement les dispositions pertinentes de la résolution 1325 (2000). Ce plan a été relancé en 2017 pour souligner une nouvelle fois la volonté du Gouvernement fédéral d'assurer la sécurité des femmes et des filles pendant les conflits armés, et de renforcer leur participation active et directe à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Ces deux plans avaient pour objectifs la prévention et la planification en

prévision de catastrophes; la protection et les poursuites judiciaires; la participation et la représentation; la gestion des crises; et les partenariats, la coordination et la gestion.

Nous sommes déjà bien au fait des activités de Boko Haram dans le nord-est du Nigéria. Dans le cadre de la Force multinationale mixte, le Nigéria collabore avec le Cameroun, le Tchad et le Niger pour éliminer le reliquat du groupe terroriste Boko Haram, qui prend régulièrement les femmes et les filles pour cible. Notre expérience dans la région du lac Tchad aujourd'hui prouve qu'une collaboration internationale déterminée peut donner des résultats notables.

Il est frappant de constater que 80 % des personnes déplacées dans le nord-est du Nigéria sont des femmes et des filles. Nous prenons des mesures concrètes pour répondre à leurs besoins humanitaires et créer les conditions nécessaires au retour volontaire de nombre des déplacés vers leurs localités d'origine, dans la sécurité et la dignité. Nous nous employons également à répondre aux besoins des victimes de Boko Haram – notamment les victimes de viols ou d'autres violences sexuelles commises contre les enfants, d'enlèvements d'enfants et d'autres violations graves – en mettant en place plusieurs recours juridiques et sociaux, tels que la poursuite diligente, par des tribunaux compétents, de nombreux terroristes de Boko Haram ayant été capturés, ainsi que des programmes de réintégration, de réorientation et de réhabilitation conçus pour répondre aux besoins de chaque victime de violence sexuelle. Certaines des victimes sont également retournées à l'école au Nigéria et dans le monde entier.

Pour terminer, ma délégation est convaincue que, pour parvenir à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), les États Membres, les organisations régionales, les médias, la société civile, les femmes et les jeunes ont tous un rôle important à jouer en collaborant pour appliquer le programme sur les femmes et la paix et la sécurité et en faisant en sorte de veiller à ce que chacun respecte ses engagements. Si l'inclusivité demeure la clef, il est également nécessaire de privilégier non seulement les processus, mais aussi la création de mécanismes de responsabilisation et la définition de budgets visant la mise en œuvre effective des plans d'action nationaux. Le Nigéria reste fermement attaché à promouvoir et à protéger les droits des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après-conflit. À cet égard, nous continuerons de travailler avec assiduité pour renforcer

la participation des femmes aux initiatives de paix et de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observatrice permanente adjointe de l'État observateur de Palestine.

M^{me} Abdelhady-Nasser (Palestine) (*parle en anglais*) : À l'approche de 2020, année qui sera émaillée de jalons et d'anniversaires importants – avec le soixante-quatrième anniversaire de la naissance de l'ONU, le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) – nous devons faire le bilan des progrès réalisés et des engagements qui n'ont pas encore été honorés. En dépit de nombreux progrès, un écart considérable subsiste entre les promesses et annonces de contributions, et leur mise en œuvre scrupuleuse.

Forts de données concrètes, d'années d'expérience en matière de recherche et des enseignements tirés sur le rôle indispensable que jouent les femmes dans tous les aspects de la société, que ce soit sur le plan politique, économique, social ou sécuritaire, nous devons investir tous les efforts possibles dans la mise en œuvre, d'autant plus que c'est vital pour un progrès véritable de nos nations, et pour la paix, la stabilité et la prospérité que nous appelons tous de nos vœux.

De concert avec le reste de la communauté internationale, la Palestine poursuit ses efforts pour appliquer la résolution 1325 (2000) malgré les nombreux obstacles – dont aucun n'est plus difficile à surmonter que l'occupation étrangère illégale qui est imposée depuis 52 ans au peuple palestinien, qui le prive de ses droits les plus fondamentaux et qui a une incidence sur tous les aspects de sa vie, et dont les femmes sont affectées de manière disproportionnée. Alors que la résolution 1325 (2000) soulignait la nécessité d'assurer la sécurité des femmes et des filles dans les conflits, les femmes palestiniennes sont toujours exposées à toutes formes de violence et de violations des droits de la personne sous occupation, les mesures de colonisation, de spoliation, de punition collective et de blocus étant les plus virulentes. Les actes de violence quotidiens ont de graves répercussions sur les femmes et les filles, en portant des atteintes innombrables et dévastatrices à leurs droits, à leurs vies et à leurs moyens de subsistance.

Depuis le début de l'occupation, environ 10 000 femmes palestiniennes ont été arrêtées et/ou mises en détention sur ordre de l'armée

israélienne. En septembre 2019, 43 femmes faisaient toujours partie des milliers de Palestiniens emprisonnés ou placés en détention par la Puissance occupante. La majorité des femmes emprisonnées affirment avoir été victimes de mauvais traitements divers et même de torture, y compris de harcèlement sexuel, physique et psychologique, d'intimidation et d'agression physique. Les femmes palestiniennes continuent d'être prises pour cible par les forces d'occupation et les colons extrémistes, qui continuent de tuer et de blesser nos civils, de détruire des maisons et d'autres biens et de terroriser les familles palestiniennes.

Les femmes qui participent aux manifestations pacifiques hebdomadaires de la Grande Marche du retour dans la bande de Gaza continuent également d'être ciblées par les forces d'occupation. Sur les plus de 300 Palestiniens tués et de 30 000 blessés par les forces d'occupation israéliennes, un quart étaient des femmes ou des enfants. Nous appelons une fois de plus la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à s'acquitter de l'obligation qui est la sienne de mettre fin à ces violations et à ce conflit prolongé, en mettant l'accent, entre autres, sur les dispositions claires de la résolution 1325 (2000) relatives aux responsabilités de régler et de prévenir les conflits.

En dépit de ce sombre contexte, la résilience et l'ingéniosité des femmes palestiniennes sont bien connues et soulignent leurs capacités et le rôle crucial qu'elles jouent non seulement dans le fonctionnement quotidien de notre société, mais également dans l'édification à long terme de notre nation et dans la lutte pour la liberté et un règlement juste et pacifique du conflit. Leurs nombreuses contributions doivent être reconnues, de même que les initiatives spécifiques entreprises par des groupes de femmes de la société civile, des dirigeantes et des activistes pour appliquer la résolution 1325 (2000).

Dans le même temps, les femmes continuent de se mobiliser pour lutter contre les problèmes que posent les inégalités entre les sexes, la violence domestique basée sur le sexe, les normes sociétales patriarcales et la nécessité de réformes juridiques. Comme l'ont montré de récentes manifestations organisées par des femmes palestiniennes, elles veulent certes en finir avec l'occupation, mais aussi avec le patriarcat, le racisme et le sexisme, et obtenir la justice et l'égalité parfaites.

Le Gouvernement déploie quant à lui de sérieux efforts pour réformer et abroger les lois discriminatoires à l'encontre des femmes. L'État de Palestine est déterminé

à autonomiser les femmes et les filles et à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), et il demeure résolu à accomplir ces progrès avec l'appui de la communauté internationale, conjurant chacun, y compris le Conseil de sécurité, d'honorer ses obligations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaieci (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je remercie les délégations du Royaume-Uni et de l'Afrique du Sud pour la reprise de cet important débat sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous sommes réunis aujourd'hui alors que nous approchons d'un certain nombre d'anniversaires, notamment le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui appelle à ce que les femmes jouent un rôle central dans le règlement et la prévention des conflits.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800). Nous saluons également ses recommandations importantes, notamment en ce qui concerne l'adoption de plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité en leur allouant les ressources nécessaires, le suivi de leur mise en œuvre, leur concrétisation au niveau local et la nomination de médiatrices et de négociatrices dans le cadre de tous les processus de paix officiels.

Le Royaume de Bahreïn est déterminé à renforcer la coopération avec l'ONU et ses organismes pour appuyer les femmes et réaliser les objectifs de développement durable. En 2017, nous avons inauguré le bureau d'ONU-Femmes dans le Royaume, au titre de la coopération mise en place entre ONU-Femmes et le Conseil suprême des femmes. Le Royaume de Bahreïn s'efforce de promouvoir le leadership et la participation des femmes dans les structures et la législation nationales, conformément à une des priorités du plan d'action national adopté en 2005. Ces initiatives font partie de la réforme lancée par S. M. Hamad bin Isa Al Khalifa, Roi de Bahreïn.

Les Bahreïniennes ont accompli de nombreuses choses, à l'image par exemple de l'élection de M^{me} Fawzia Zainal en tant que première Présidente du Parlement. En 2017, S. A. R. l'épouse du Roi a lancé le prix mondial Princesse Sabika bint Ibrahim Al Khalifa

pour l'autonomisation des femmes. Son Altesse Royale préside le Conseil suprême des femmes à Bahreïn. C'est le premier prix de cette nature au monde. Il reconnaît les efforts institutionnels et individuels en faveur de la promotion des femmes et de leur contribution au développement. En 2014, le Royaume de Bahreïn a créé un comité pour la parité des sexes afin que les femmes bénéficient de l'égalité des chances sur le marché du travail.

Convaincu de l'importance de l'éducation pour l'autonomisation des femmes et des filles, en particulier celles qui sont touchées par des conflits, le Royaume de Bahreïn a ouvert un certain nombre d'écoles dans des camps de réfugiés syriens en Jordanie et à Gaza. Le Royaume de Bahreïn est déterminé à lutter contre toutes les pratiques qui entravent l'autonomisation des femmes, notamment la traite des personnes. Pour la deuxième année consécutive, le Royaume de Bahreïn occupe le haut du classement, selon le rapport du Département d'État des États-Unis sur la traite des personnes, parmi les pays qui sont à l'avant-garde de la lutte contre cette pratique illégale.

Enfin, nous soulignons l'importance de tous les efforts en faveur de l'autonomisation et de la promotion des femmes dans tous les domaines en tant que partenaires efficaces pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que pour parvenir à la prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal, qui s'est porté coauteur de la résolution 2493 (2019), se félicite de son adoption. Nous accueillons avec satisfaction les avancées mentionnées dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/800). Toutefois, comme le rapport le souligne également, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité continue de se heurter à de nombreux problèmes, notamment l'augmentation de la misogynie violente et la persistance de la violence sexuelle et fondée sur le genre en tant qu'arme de guerre et de terreur. Dans ce contexte, le Portugal continuera de lutter contre les menaces aux droits fondamentaux des femmes et des filles dans le monde entier et d'appuyer les efforts visant à renforcer ces droits, en particulier dans les zones de conflit et les situations de sortie de conflit. Nous continuerons de lutter contre le recul des droits des femmes.

Nous ne pouvons oublier que les conflits ont également une incidence néfaste sur l'éducation de millions d'enfants. Dans les pays touchés par des conflits, la situation est extrêmement difficile pour tous les enfants, mais les filles sont souvent encore laissées de côté. Pour la majorité d'entre elles, cela signifie qu'elles n'iront plus à l'école. Autonomiser les femmes et les filles grâce à l'éducation est le meilleur moyen de garantir l'égalité des droits et la pleine participation à la société. Le Portugal souligne à nouveau l'importance de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles en tant qu'outil fondamental pour prévenir la violence sexuelle, et il encourage davantage d'États Membres à y adhérer.

Au début de l'année, nous avons adopté notre troisième plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Entre autres objectifs stratégiques, le plan d'action prévoit la promotion de l'égalité femmes-hommes dans les domaines de la sécurité et du développement, la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles et la lutte contre toutes les formes de violence et de violence sexuelle, l'augmentation du nombre de femmes participant à des missions internationales et l'appui au travail des organisations de la société civile qui s'occupent des questions relatives aux femmes et la paix et la sécurité.

Pour terminer, le développement durable ne peut être réalisé sans protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles. Nous ne pouvons laisser de côté la moitié de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (*parle en arabe*) : Nous tenons tout d'abord à remercier les présidences sud-africaine et britannique du Conseil de sécurité de nous donner l'occasion de faire le point de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

La Ligue des États arabes se félicite de la nouvelle politique adoptée par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix concernant la promotion de l'analyse politique des conflits, la prise en compte des questions de genre et la promotion de la participation des femmes à tous les stades des opérations de paix, notamment celles sur le terrain. Elle salue également les efforts inlassables et acharnés déployés par le Secrétaire général et ses envoyés spéciaux pour promouvoir la présence des femmes dans les activités de médiation et dans les opérations de paix, et leur

participation à ces dernières. Nous avons pu observer les résultats de ces efforts dans plusieurs régions du monde arabe – notamment la création du Groupe consultatif technique de femmes yéménites, dont les conseils peuvent servir à appuyer les opérations de paix, et la création du Comité consultatif des femmes syriennes et du Bureau d'aide à la société civile syrienne qui s'efforcent de parvenir à un règlement politique permanent en Syrie –, lesquels ont contribué à la conclusion d'un accord qui prévoit que la Commission constitutionnelle soit composée à 30 % de femmes. Nous notons également la participation effective des femmes parlementaires, représentantes et ministres dans les délégations libyennes à la Conférence de Palerme, tenue en novembre 2018, ainsi que la création du Groupe consultatif de femmes sur la réconciliation et la politique en Iraq, entre autres activités.

En dépit des progrès réalisés par l'Organisation dans l'application de la résolution, d'importantes lacunes subsistent en matière d'égalité des sexes, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport (S/2019/800). Il existe encore dans le monde arabe des défis considérables qui compromettent la participation effective des femmes aux activités de paix et de sécurité. Pour relever ces défis, il importe de veiller à la mise en œuvre intégrée et simultanée des recommandations issues des examens effectués en 2015 et de renforcer la coopération entre l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, les organisations régionales et les États Membres.

Au niveau régional, le Conseil de la Ligue des États arabes a adopté en 2015 la Stratégie pour la protection des femmes arabes – une stratégie régionale et un plan d'action pour la protection des femmes arabes et un outil important pour sensibiliser les responsables et les acteurs aux résolutions régionales et internationales afin qu'ils les appliquent en garantissant la protection des femmes et des filles dans la région arabe. Cette stratégie repose sur quatre piliers visant à appuyer la participation effective des femmes et des filles : promouvoir leur rôle de dirigeantes; garantir la prévention des conflits; les protéger contre les conflits et toute forme de violence; et répondre à leurs besoins de secours dans la région arabe.

La Ligue des États arabes a également maintenu une coopération constructive avec l'ONU, comme en témoigne la première réunion ministérielle sur les femmes et la paix et la sécurité dans la région arabe qu'elle a tenue fin 2018. En mars dernier, la Ligue des États arabes a formulé d'importantes recommandations

au niveau ministériel sur la mise en œuvre du programme, notamment la création d'un comité d'urgence pour la protection des femmes en temps de conflit armé dans la région arabe et du Réseau de médiatrices arabes, l'un des mécanismes dudit comité. Dans le cadre de cette campagne intensive, l'Iraq, la Palestine, la Jordanie, la Tunisie et le Liban ont réaffirmé leur attachement à l'application de la résolution 1325 (2000) en élaborant et en mettant en œuvre des plans d'action nationaux. D'autres pays arabes feront de même en coordination avec la Ligue des États arabes.

Enfin, dans le cadre de la commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption de la

résolution 1325 (2000), la Ligue des États arabes réaffirme la nécessité d'utiliser au mieux la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 13 juin (S/PRST/2019/5), qui porte sur la promotion de sa coopération avec le Conseil de sécurité dans des domaines tels que l'alerte rapide, la diplomatie préventive, les opérations de maintien de la paix et la pérennisation de la paix. Nous ne pouvons réussir dans aucun de ces domaines sans la participation des femmes arabes au maintien de la paix et de la sécurité. La Ligue des États arabes attend avec intérêt les consultations qui auront lieu avec l'ONU en vue de parvenir à un cadre consultatif à cet égard.

La séance est levée à 18 heures.